L'E.P.S.M Lille-Métropole

à travers le temps

Alain Fernagut

Avant-Propos

De la Maison des Bons-Fieux, à l'Etablissement Public de Santé Mentale, près de quatre siècles se sont écoulés. La modeste installation initiale, créée par des habitants d'Armentières, n'a cessé depuis de se transformer et de s'agrandir pour devenir ce grand centre hospitalier que nous connaissons aujourd'hui.

Conçu pour fonctionner en autarcie à la manière d'un petit village, l'hôpital psychiatrique se trouvait totalement méconnu par une majeure partie de la population. La hauteur des murs de l'enceinte rendait l'endroit un peu mystérieux et le monde extérieur le considérait surtout comme étant un milieu assez carcéral. Mais cette structure si impénétrable aux yeux de tout un chacun, ne m'était pas étrangère. Mes parents, y travaillant, en parlaient souvent, à la maison, en des termes tout à fait différents de ceux de l'opinion publique.

Natif d'une petite ville limitrophe d'Armentières, la passion pour la généalogie me poussa à m'intéresser de plus près à la vie de nos ancêtres et des lieux où ils vécurent. Il n'y avait alors plus qu'un pas à franchir pour me diriger vers l'envie de découvrir le passé de la ville et de ses bâtiments. Ainsi l'hôpital psychiatrique d'Armentières, par son importance, méritait une attention particulière. Son histoire est riche d'événements. Depuis sa fondation, il a connu bien des vicissitudes. Il a été mêlé à de nombreux événements dramatiques, comme la Révolution française ou les deux guerres mondiales, mais il a toujours su maintenir sa tradition de dévouement et d'hospitalité.

De longues recherches effectuées dans les archives existantes, départementales et municipales, ainsi que la lecture de la plaquette écrite en 1964 à l'occasion du 350^{e} anniversaire de l'établissement, ont permis de parcourir un peu le passé de cette institution très ancienne, pour aboutir à la réalisation de ce livre. De plus, la consultation des journaux locaux, comme "La Voix du Nord" ou "Nord-Matin", ajoutée à une petite documentation constituée depuis plusieurs années au cours de mon activité au sein de l'EPSM, ont fourni l'essentiel des faits marquants de ces dernières décennies.

C'est aussi en compulsant les registres d'état-civil des Archives Municipales d'Armentières qu'il me fut donné de découvrir que Jean-François Rameau, le célèbre "Neveu" immortalisé par Diderot, avait passé les dernières années de sa vie chez les Bons-Fils.

L'histoire de l'établissement est intimement liée à celle de la ville, de la région, avec qui il a partagé les événements heureux et malheureux. Au fil des ans, il a connu une profonde mutation. Ce sont les étapes de cette mutation qui figurent dans ce livre, où la plupart des faits ont été replacés dans leur contexte historique, depuis les origines jusqu'en cette fin du deuxième millénaire.

A LA MÉMOIRE
D'HENRI PRINGUEL
ARTISAN D'ARMENTIÈRES
—
FONDATEUR
DE LA MAISON
DES BONS-FILS
—
A L'OCCASION
DU 350e ANNIVERSAIRE
DE L'ETABLISSEMENT
DÉCEMBRE 1964

Henri Pringuel, fondateur de la Maison des Bons-Fils

Chacun de nous, chacun de vous, peut voir, si ce n'est déjà fait, deux plaques de marbre apposées de part et d'autre de la porte d'entrée du Pavillon de l'administration. Celle de droite dénomme un bâtiment, celle de gauche évoque la mémoire d'Henri PRINGUEL, cet artisan armentiérois fondateur de la maison des Bons-Fils, l'ancêtre de notre Hôpital. Ces plaques ont été inaugurées le 12 décembre 1964, à l'occasion du 350e anniversaire de notre établissement, et en même temps, pour la petite histoire, que le Centre Social. Trente-cinq ans ont maintenant passé, mais auparavant, je voudrais vous raconter qui était le fondateur de notre hôpital, ainsi que l'origine de la Maison qu'il a créée.

C'est en 1875 que l'Asile d'Aliénés d'Armentières, devenu Hôpital Psychiatrique en 1937, Centre Hospitalier Spécialisé en 1972, et Etablissement Public de Santé Mentale en 1993, s'implante sur le domaine qu'il occupe actuellement. De création armentiéroise, l'hôpital se situait auparavant à l'angle des rues de Lille et des Capucins (là où se trouve maintenant la Caisse d'Epargne). Son histoire commence en 1615, en même temps que naît la congrégation des Frères Pénitents du Tiers-Ordre de Saint-François ou Congrégation des Bons-Fils. Il faut dire qu'en ce début du XVIIe siècle, la région connaît une période de réveil religieux, avec une réforme profondément catholique. L'arrivée de l'Archiduc Albert et son épouse Isabelle, Comte de Flandres de 1598 à 1633, favorisa ce renouveau religieux. Cette atmosphère nouvelle rejaillit sur le peuple. A cette époque, Armentières abrite déjà un couvent d'hommes et deux couvents de femmes, et assiste à l'ouverture de nombreuses communautés hospitalières et enseignantes. C'est ainsi que cinq artisans fort pieux, dont le plus ancien, natif d'Armentières, se nomme Henri PRINGUEL, font plusieurs tentatives pour entrer dans la Congrégation des Capucins. Seulement, leur admission à cet ordre se révèle impossible, et le Père Ange de Nivelle, religieux et directeur des Capucins, leur conseille de s'unir ensemble et de vivre en commun. C'est ce que fait Henri PRINGUEL en formant, avec ses quatre compagnons, une petite communauté, dans une maison lui appartenant, près du couvent des Capucins. Ils vivent sous la conduite de ce même Père Ange selon les règlements qu'il leur prescrit.

Au début, il semble à peu près certain que l'enseignement représente l'occupation principale. Les archives municipales d'Armentières nous apprennent qu'en 1650 les Bons-Fils reçoivent 150 livres pour l'enseignement. Mais il est probable que, rapidement, leur dévouement trouve mieux à s'appliquer du côté de ces catégories particulières de déshérités de la vie, que sont les déments et les prisonniers, entre lesquels à l'époque on fait peu de différence.

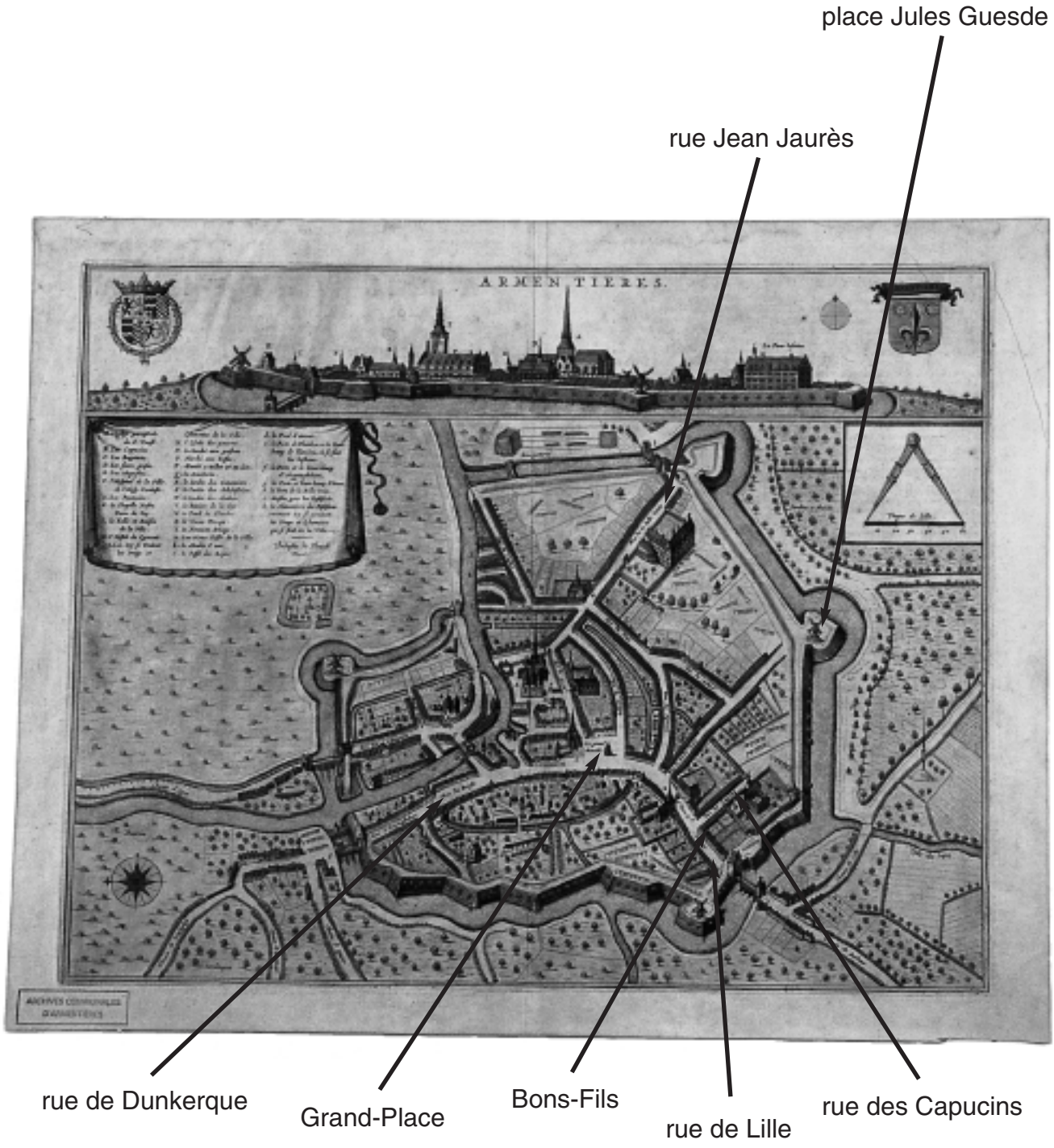

Archives Municipales d' Armentières 2.071.51Fi10

Plan d'Armentières

établi vers 1630 par Védastus du Plouich pour illustrer la «Flandria Illustrata» de Sandérus. Antoine Sandérus (1586-1664) était aumônier du gouverneur des Pays-Bas et donna une description et histoire des quatre divisions anciennes de la Flandre.

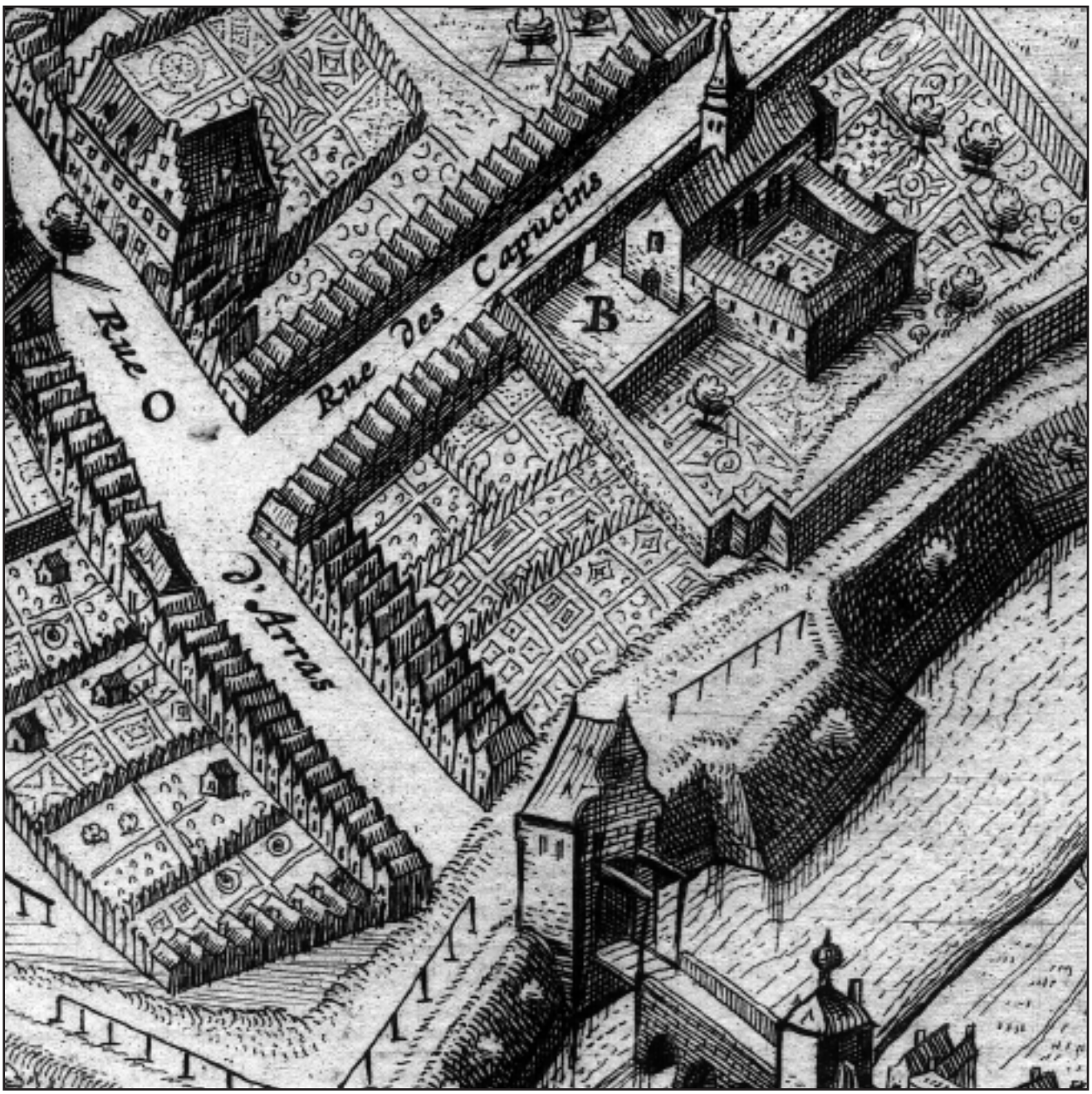

Archives Municipales d'Armentières 2.071.51Fi10 (extrait)

La Maison des Bons-Fils

Située à l'angle des rues des Capucins et d'Arras (rue de Lille).
De nos jours la Caisse d'Epargne se trouve à cet endroit.
En "B", le couvent des Capucins établi en 1610.

Peu de documents mentionnent le nom d'Henri PRINGUEL, seuls deux sont connus à ce jour. Henri PRINGEL est d'abord cité dans un extrait de l'Histoire des Ordres Monastiques, Religieux et Militaires, et des Congrégations Séculières de l'un et de l'autre sexe, Tome 7, chapitre 44, page 327, publié à Paris en 1718 d'après un mémoire établi par les Bons-Fils en 1698. Puis on le voit apparaître, une autre et dernière fois, dans une requête que les deux derniers membres de la Congrégation adressent au Préfet du Nord en 1815. Sur cette requête figurent également les noms des quatre compagnons d'Henri PRINGUEL : Noël LEROY, Gilles LEDUC et Jean MILHOMME, tous trois d'Armentières, et Philippe TUTIE, d'Aire. Les quelques renseignements que nous fournissent ces deux documents paraissent bien maigres pour établir la personnalité d'Henri PRINGUEL. D'autre part, les archives d'Etat-Civil faisant défaut, on ignore la date de sa naissance, ainsi que celle de son décès.

Henri PRINGUEL était un artisan en cessation d'activité. Il était le plus âgé des cinq fondateurs. Nous dirions, de nos jours, qu'il était retraité. Il devait être célibataire, peut-être bien veuf, puisqu'il désirait se retirer du monde. De plus, il était plus fortuné que ses compagnons ; il mit une de ses maisons à la disposition de l'association qu'il désirait fonder. Il est dommage que l'acte de fondation des "Bons-Fils" n'existe plus. Il a sans doute disparu, avec beaucoup d'autres pièces, dans la tourmente révolutionnaire. A moins que les religieux n'aient pris la précaution de le mettre à l'abri.

Malgré les difficultés rencontrées, Henri PRINGUEL montra de la ténacité pour aboutir à l'objectif qu'il s'était fixé. En créant la Congrégation des Bons-Fils, il voulait faire profession de pauvreté absolue et vivre au jour le jour. Il souhaitait vouer sa vie à Dieu et se soumettre aux règles du Tiers-Ordre de Saint-François sans être cependant assujetti à prononcer des vœux. Il s'installa dans la vie commune, mais il ajouta la prédication et l'enseignement à sa mission extérieure.

Si Henri PRINGUEL n'avait pas existé, l'Hôpital d'Armentières aurait certainement vu le jour malgré tout. Mais peut-être se serait-il construit plus tard et peut-être aussi dans une autre ville. C'est grâce à sa persévérance et à celle de tous ceux qui lui ont succédé que la Congrégation des Bons-Fils est née il y a 385 ans, pour continuer à vivre et devenir l'E.P.S.M. Lille-Métropole.

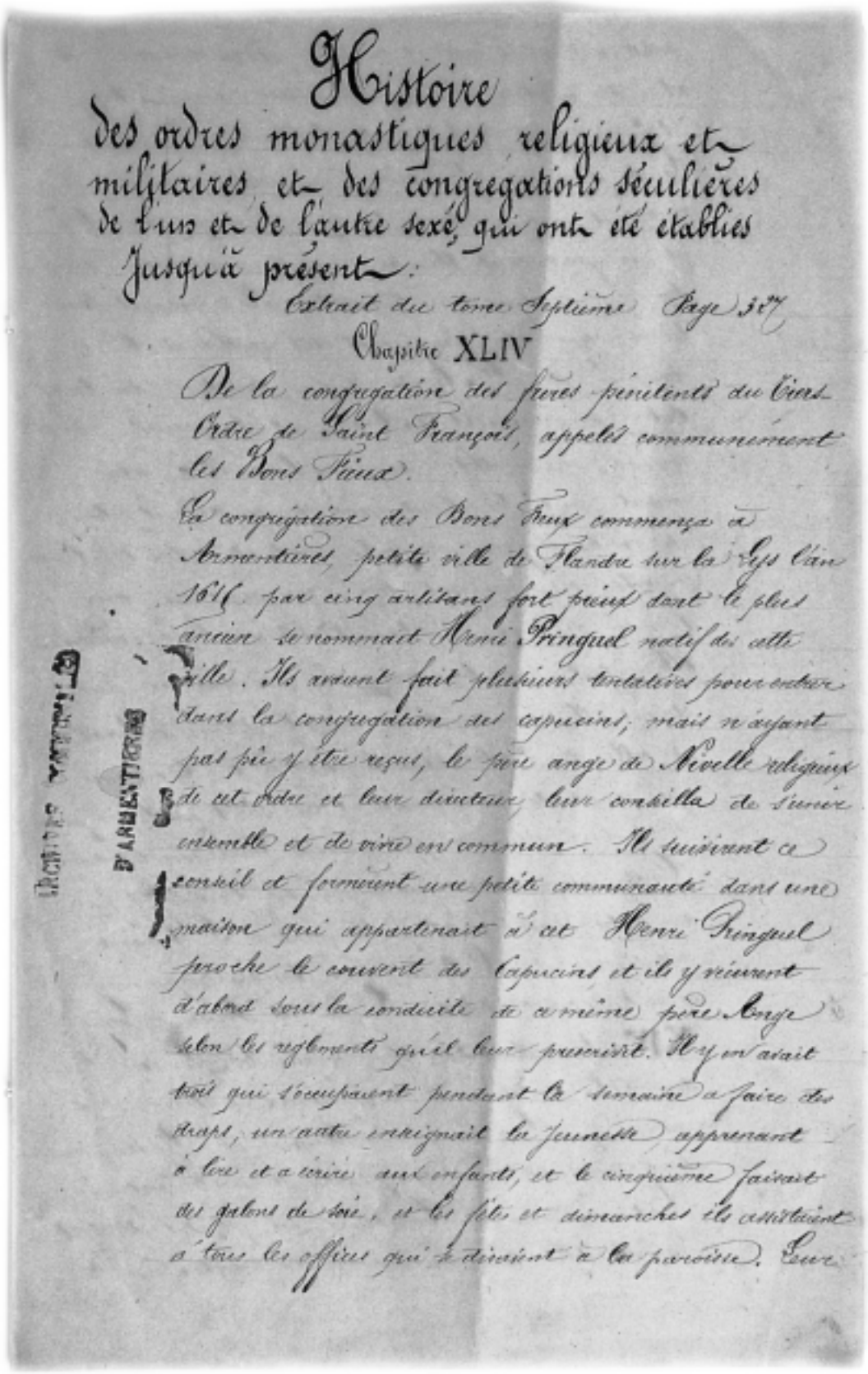

Histoire

des ordres monastiques religieux et militaires et des congregations seculieres de l'un et de l'autre sexe, qui ont été établies Jusqu'à présent.

Extrait du tome Septième Page 307

Chapitre XLIV

De la congregation des freres penitents du Tiers Ordre de Saint François, appelés communément les Bons Fils.

La congregation des Bons Fils commença à Armentieres, petite ville de Flandre sur la Lys l'an 1616. par cinq artisans fort pieux dont le plus ancien se nommait Henri Pringuel natif de cette ville. Ils avaient fait plusieurs tentatives pour entrer dans la congregation des capucins, mais n'ayant pas pu y être reçus, le pere ange de Nivelle religieux de cet ordre et leur directeur, leur conseilla de suivre ensemble et de vivre en commun. Ils suivirent ce conseil et formerent une petite communauté dans une maison qui appartenait à un Henri Pringuel proche le couvent des capucins et ils y vécurent d'abord sous la conduite de ce même pere Ange selon les reglements qu'il leur prescrivit. Il y en avait trois qui s'occupaient pendant la semaine à faire des draps, un autre enseignait la jeunesse apprenant à lire et à écrire aux enfants, et le cinquieme faisait des galons de soie, et les fêtes et dimanches ils assistaient à tous les offices qui se disaient à la paroisse. Leur

Archives Municipales d'Armentières 1.842.21

Mémoire des Bons-Fils établi en 1698 (1re page)

Armentières en 1615

Afin de situer la Maison des Bons-Fils dans son contexte local, il semble intéressant de faire une brève description de la ville d'Armentières, telle qu'elle existait à l'époque. En 1615, lors de la création de la Maison des Bons-Fils, Armentières est une petite ville qui compte environ 6 000 habitants. Possession des Habsbourg, qui règnent à la fois sur l'Europe Centrale et sur l'Espagne, la cité est située dans la Flandre, une des provinces des Pays-Bas de ce temps-là. Cette province est gouvernée par Isabelle d'Autriche, infante d'Espagne (1566 - 1633), fille du Roi Philippe II et épouse de l'Archiduc Albert d'Autriche (1559-1621). Seigneurie vassale du Comte de Flandre, Armentières appartient au Comte Charles d'Egmont. L'agglomération n'est pas encore française. Elle ne le devient qu'en 1668, suite à la conquête de la Flandre par le Roi de France Louis XIV. Entourée par des fortifications élevées par les Espagnols, la petite ville établit ses limites, à peu de chose près, sur les rues dénommées actuellement rue Nationale, rue Jules Ferry, rue du Général Leclerc, Allée des Fossés et la rivière de la Lys.

De 1609 à 1635, la population de notre province connaît une période de paix. On comprend donc que l'époque des Archiducs soit restée dans les mémoires "comme un âge d'or". Profitant de cette accalmie, on procède à la restauration de la Flandre.

Armentières ne possède qu'une église, Saint-Vaast, mais de nombreuses congrégations religieuses se sont déjà établies :

- Les Sœurs Grises, qui dirigent l'Hôpital installé à la Place Saint-Vaast depuis 1494.
- Les Capucins, qui ont pour mission de prêcher, se sont installés rue d'Arras (rue de Lille), depuis 1610.
- Les Capucines, qui s'occupent spécialement du soin des malades et logent, depuis 1611, dans un couvent sis rue des Jésuites (rue Jean Jaurès), là où se trouve de nos jours le Centre Culturel.

Bien d'autres couvents s'établissent ensuite jusqu'en 1678 :

- Les Jésuites, rue de la Belle Croix (rue Jean Jaurès), en 1623.
- Les Brigittins, rue du Crachet (rue du Maréchal de Lattre de Tassigny), en 1626.
- Les Augustines, rue d'Arras (rue de Lille), en 1628.
- Les Bleuettes, place du Marché aux Toiles, en 1632.
- Les bonnes - filles, rue des Glatines (rue du Président Kennedy), en 1640.
- Les Religieuses de Saint-François de Sales ou Visitandines, en 1678.

Quant aux "Bons-Fils", nous l'avons vu, ils s'établissent en 1615

Naissance de la Maison des Bons-Fils

Après de nombreuses tentatives infructueuses, les Bons-Fils finissent enfin par s'établir en 1615. Installée bien modestement dans une maison de la rue de Lille appartenant à l'un d'entre eux, la petite communauté s'impose de suivre la règle de Léon X, le fondateur de leur ordre (pape de 1513 à 1521). Les archives municipales d'Armentières possèdent un document établi en 1698 décrivant la "Règle et Constitutions de la Congrégation des Frères du Tiers-Ordre de St-François, dits Bons-Fils". On y explique en détail l'origine de leur maison ainsi que leur fonctionnement. Au début, l'enseignement constitue leur principale orientation. L'un "enseignoit la jeunesse, apprenant à lire et à écrire aux enfants", tandis que trois autres "s'occupoient pendant la semaine à faire des draps", et que le "cinquième faisoit des galons de soie", afin de se procurer leurs moyens d'existence. Ils se conforment en tout à la Règle du Pape Léon X (Bulle du 15 janvier 1521), mais commencent leur Avent (période de quatre semaines de l'année liturgique qui précède et prépare la fête de Noël) à la Toussaint plutôt qu'à la St-Martin (11 novembre). Ils ne portent pas de linge, couchent nus sur des paillasses et mangent "à terre la veille des fêtes de Noël, de la Pentecôte, de l'Assomption de Notre Dame et tous les Vendredis de Mars". Leur emploi du temps est parfaitement exposé dans leur mémoire : *"Tous les jours, ils se lèvent à quatre heures et récitent en commun l'office de la Vierge. Ils travaillent depuis la messe jusqu'au dîner et depuis midi jusqu'à deux heures qu'ils disent Vêpres et Complies, après lesquelles ils se remettent au travail jusqu'à cinq heures qu'ils vont au réfectoire. Depuis six heures ils travaillent encore jusqu'à huit qu'ils font la prière du soir en commun et se retirent ensuite dans leurs cellules"*. Bien vite, en 1626, ils quittent les vêtements de couleur noire qu'ils avaient pris tout d'abord, pour adopter, comme le prescrit la troisième Règle de St-François, "un habit régulier consistant en une robe ou tunique de drap gris, liée d'une grosse corde blanche, avec un manteau de la même couleur que l'habit".

Les Bons-Fils se placent sous la direction des Supérieurs des Recollets de la Province de Saint-André et du directeur du Tiers-Ordre du Couvent d'Arras ; mais, en 1670, ceux-ci faisant défaut, ils se sentent abandonnés et se rangent sous l'autorité de l'Evêque d'Arras. Tous les trois ans, ils se tiennent en assemblée, en leur maison ou dans une autre de leur Congrégation, afin d'élire leur Supérieur. Pour ce faire, ils s'adressent auparavant à l'Evêque du Diocèse chez qui ils se réunissaient, afin que celui-ci nomme une personne pour y présider en son nom (habituellement un Grand-Vicaire ou le Doyen de la Chrétienté appelé "Doïen Rural"). Lors de ces assemblées, ils élisent un Supérieur, un Vicaire et trois Conseillers pour chaque maison et présentent ensuite les comptes des mises, achats et acquisitions. Comptes rendus également dans une Congrégation se tenant tous les ans. Chaque fois qu'une difficulté se présente, ils peuvent demander la visite d'un directeur ecclésiastique, mais chaque Supérieur, en place pour trois ans, tâche le plus souvent de gouverner sa famille en paix. Lorsqu'un nouveau membre entre dans la communauté, il accepte de se soumettre à ses règles et prononçe les vœux ainsi formulés : *"Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, de la Vierge Marie, de Saint-Joseph, de Saint-Michel Archange et de tous les anges, des saints apôtres, de notre père Saint-François, de Saint-Louis patron du Tiers-ordre, de tous les saints et saintes du paradis, moi N de ma pure et franche volonté, fais vœu d'obéissance, pauvreté et chasteté à vous mon père, et d'obéir au saint père le Pape de Rome et à ses successeurs canoniquement élus et au Supérieur de cette Congrégation pour toute ma vie sans pouvoir quitter ou me retirer de ladite congrégation sans permission du révérendissime Evêque du lieu où je demeurerai, ou de ses vicaires généraux"*.

Agrandissement de la Maison des Bons-Fils

Par l'acquisition successive des propriétés voisines, les Bons-Fils ne cessent d'élargir leur domaine. En 1639, ils procèdent à leur premier agrandissement en achetant, à Jacqueline Lefebvre, une maison sise rue des Bourgeois (actuellement la rue des Capucins). Plus tard, Bauduin Lermitte, marchand et échevin de la ville d'Armentières, administrateur de la maison des orphelins, leur céde, en 1671, deux maisons dans la rue des Capucins. Les Bons-Fils entreprennent alors la construction d'un nouveau cloître qu'ils édifient contre le couvent des Capucins. L'emplacement de ce bâtiment provoque une vive protestation de ces derniers qui portent le conflit devant la Gouvernance de Lille.
Une lettre au prieur des Capucins témoigne de l'importance du litige : "Les échevins ont vu avec déplaisir qu'il s'est élevé un différend entre eux et les Bons-Fils, d'autant plus que ces derniers sont prêts à faire boucher les vues qu'ils ont pratiquées, à leur nouveau bâtiment, sur le couvent des Capucins, d'ailleurs sans aucune intention d'offenser ceux-ci. Les échevins témoignent le désir que cette bonne disposition d'une des parties puisse mettre un terme au procès intenté aux Bons-Fils qui ont conquis l'estime de tout le monde par leur vie exemplaire, leurs bons exemples et la bonne instruction qu'ils donnent à la jeunesse".

Par la suite, les Bons-Fils achètent une maison, rue des Bourgeois, à François Hullin, une autre faisant coin de la rue d'Arras (rue de Lille actuelle) et de la rue des Bourgeois, à Thomas Becquet, et deux autres encore situées rue d'Arras, à Jean-Baptiste Lansart et Jacqueline Becquet. D'autres achats, dons ou rentes viennent s'ajouter au patrimoine de la Congrégation : Thomas Becquet constitue une rente, Pierre Odent vend quatre quarterons d'héritage et Péronne Legroul, quatre cents de pré.

En 1696, les religieux héritent de Pierre Du Metz de "douze cents un quarteron de terres et prés à Armentières et Erquinghem, avec les autres biens meubles et immeubles, or et argent", qu'il laissera à son trépas. Les Bons-Fils sont aussi propriétaires de maisons à Estaires et de terres à Warneton, à Nieppe, à la Chapelle d'Armentières... Un document nous indique clairement l'orientation hospitalière prise par la Congrégation du Tiers-Ordre de St-François, à la fin du XVII^{e} siècle : en 1698, François Colle, marchand, cède une maison, à condition de prendre en charge "l'alliment, entretien et establissement de Louis Odent, débile d'esprit", dont il était le tuteur. Il est à noter, qu'en 1664, six "Bons-Fils" sont partis d'Armentières pour s'établir à Lille afin d'enseigner gratuitement aux pauvres la draperie et autres activités manuelles. Cette installation survient à la suite d'une série de mesures prises par le Magistrat de Lille qui souhaite contrôler le paupérisme et l'assistance. Lors de l'épidémie de peste qui s'est déclarée à la fin de l'année 1667, après la prise de la ville par les Français, ils se dévouent sans compter auprès des contagieux rassemblés au Riez de Canteleu.

En 1679, les Bons-Fils de notre ville fondent une troisième maison à Saint-Venant et, par la suite, leur est confiée la direction des hôpitaux de Dunkerque, Ypres et Bergues. Il n'est donc pas étonnant qu'ils se voient confier le soin de garder les insensés et les hommes que l'on voulait enfermer pour une durée plus ou moins longue. Quant aux Bons-Fils d'Armentières, qui déjà dès leur installation, soignaient les pauvres à domicile, ils sont chargés de cette nouvelle mission lors de leur nouvel agrandissement de 1696. C'est à partir de ce moment que leur maison est appelée "maison-forte" par les Armentiérois.

Malgré les vicissitudes, la maison des Bons-Fils s'agrandit et se consolide. Mais la paix, qu'elle a connue sous la gouvernance des Archiducs Albert et Isabelle, cesse lorsqu'ils disparaissent. Albert meurt en 1621 et Isabelle en 1633. C'est alors que la guerre éclate entre la France et l'Espagne. Elle commence en 1635 pour se terminer en 1659 avec le traité des Pyrénées. Notre région parcourue par les armées se voit sans cesse exposée aux rigueurs de la guerre. L'armée française, commandée par Monsieur, frère du Roi de France Louis XIII, entre en Flandre et prend Armentières le 9 septembre 1645, laissant notre ville ruinée.

Deux ans plus tard, l'Archiduc Léopold d'Autriche ayant vu ses projets anéantis par les succès rapides des Français, Armentières se retrouve encerclée et assiégée. La garnison, forte de 2600 hommes, résiste, mais l'absence de secours amène la capitulation le 27 mai 1647. Armentières redevient autrichienne. La ville a souffert du siège, mais les habitants se réjouissent du départ des Français. En 1667, le Chevalier d'Artagnan, envoyé par le Roi de France Louis XIV, vient négocier l'entrée de la ville, lors de la Guerre de Dévolution. Les notables de la cité lui remettent les clefs, et, par le traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668, Armentières devient définitivement française.

Aspect administratif de la Maison des Bons-Fils

En 1714, les Bons-Fils construisent une nouvelle église et un nouveau cloître, grâce à l'aide financière apportée par Nicolas Pignatelli, Duc de Bisaccia. Cet italien, neveu du Pape Innocent III, a épousé Marie-Claire d'Egmont, la sœur de Procope François d'Egmont (1669-1707), seigneur d'Armentières. Nicolas Pignatelli, veuf depuis peu, exerce la Régence, son fils Procope Marie, successeur de la seigneurie, n'ayant que 11 ans. Avec l'accord du Duc, les Bons-Fils posent, au dessus du portail d'entrée de l'église de leur maison, les armes du Comte d'Egmont, sculptées et gravées en pierre.

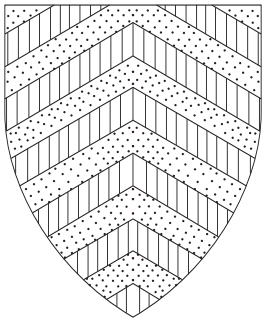

Chevronné d'or et de gueules de douze pièces
ARMOIRIES DU COMTE D'EGMONT

L'établissement, malgré les agrandissements successifs, reste encore trop étroit, enserré dans son périmètre restreint. En 1761, les Bons-Fils s'entendent avec leurs voisins, les Capucins, pour l'achat d'une portion de terrain qui leur permet la construction d'un nouveau bâtiment. La partie des bâtiments face à la rue d'Arras (rue de Lille) est destinée à l'école, tandis que le reste, divisé en quartiers forts, sert aux détenus. La chapelle se trouve à l'angle des rues d'Arras et des Capucins, c'est à dire exactement à l'endroit qu'occupe de nos jours la Caisse d'Epargne. Lentement mais progressivement, la Maison des Bons-Fils fait sa place dans les institutions à usage du service public. En ce temps-là, les Bons-Fils ont toujours la direction de l'école, où 10 à 12 religieux enseignent à 150 élèves environ. D'autres religieux ont la charge de pensionnaires détenus pour cause "de démence, furie ou inconduite". Ces pensionnaires sont adressés par ordre des autorités, que ce soient le Roi de France, les Intendants de police, de justice ou des finances, ou encore les baillis. Périodiquement, les autorités publiques envoient leurs représentants afin de visiter la Maison des Bons-Fils. Des rapports sont ensuite établis. D'autre part, une fois l'an, le Bailli d'Armentières et les échevins effectuent une visite d'inspection. Ce qui ne plait pas aux Bons-Fils, car, en 1747, ils demandent à l'Intendant de Flandre, M. de Séchelle, que les visites soient limitées à son niveau. Au début de leur installation, les Bons-Fils ne possèdent pour ressources que le travail qu'ils effectuent de leurs mains. Ils fabriquent des draps, toiles et serviettes. Par la suite, ils percoivent une petite rétribution pour l'enseignement donné à chaque élève, ainsi qu'une somme d'argent provenant de leurs pensionnaires. Ils obtiennent aussi une gratification de l'échevinage, si bien que, par accumulation de leurs bénéfices, ils jouissent, avant la Révolution, d'un revenu annuel de 2400 francs, après avoir fait édifier l'Asile de Saint-Venant pour les femmes, en 1679. C'est ainsi que les Bons-Fils, tout d'abord exempts des octrois (impôts) de la ville d'Armentières, se voient retirer ce privilège, dès que leur communauté fut assez florissante. Cette décision fut sans doute provoquée, suite aux nombreux différends avec les Magistrats.

Quelques procès-verbaux de visite se trouvent aux archives communales d'Armentières. Ces visites ont pour objet la connaissance parfaite des personnes enfermées dans la Maison de Force des Bons-Fils, le motif de leur détention et par quelle autorité elles y sont détenues. On y vérifie la tenue des registres des entrées et des sorties et, de visu, on contrôle la présence de chaque pensionnaire. Bien sûr, on s'informe aussi de l'acquittement des frais de pension dûs par les familles qui en ont les moyens pécuniaires. En ce qui concerne les pauvres, les Bons-Fils traitent avec les communes. Parfois, des protestations s'élèvent de la part des internés ou de leurs familles (à propos de leur détention). Par contre, certaines familles ne souhaitent que sorte celui qu'elles ont fait enfermer et insistent pour le maintien de l'emprisonnement. Des détenus formulent également des plaintes sur leurs conditions de vie, tel le Chevalier de Cernay en 1732, ou le sieur de Gayaffa en 1739. Ce dernier conteste son changement de cellule où il a mis des rideaux, et la confiscation de sa robe de chambre et de sa perruque.

Ainsi, la communauté des Bons-Fils a donc tout intérêt à veiller à la stricte application des règlements pour éviter certains problèmes. D'autre part, une surveillance est aussi nécessaire, car il va sans dire qu'il y a parfois des évasions par "bris de prison". Et pourtant, ce règlement ne doit pas toujours être scrupuleusement respecté car, en 1746, sur l'ordre du Grand Bailly, les échevins se trouvent dans l'obligation de faire une enquête sur des faits qui leur ont été rapportés. On les a informés que l'épouse du sieur Le Breton, gentilhomme de Douai, enfermé dans la Maison des Bons-Fils en vertu d'une lettre de cachet du Roi, mange tous les jours avec lui, "ce qui est contraire à l'usage et aux bonnes règles". C'est à cette occasion que les échevins ordonnent au Frère Supérieur, Antoine Lefebvre, de veiller "à ce qu'aucun des pensionnaires n'ait en sa possession couteau, ciseau ou autre objet, pouvant faciliter une évasion". Le rapport de la visite du 1er décembre 1747, effectuée par M. Huissvengues, subdélégué de l'Intendant de Flandre, indique que la Maison de Force des Bons-Fils, ainsi qu'on l'appelle depuis la fin du 17e siècle, renferme 62 détenus de toutes sortes : aliénés, débauchés ou libertins incorrigibles, etc.

De nombreux procès-verbaux de visite ont aujourd'hui disparu, mais quelques listes nominatives, établies à diverses époques, nous apprennent aussi la présence de religieux devenus objets de scandale, ou encore de sujets remuants et gênants. Autant de détenus mis à l'écart du monde, en vertu de placements familiaux ou d'internements administratifs. Parmi tous ces détenus, il y eut Jean-François RAMEAU, le célèbre "neveu" que DIDEROT a immortalisé dans son "Neveu de RAMEAU", enfermé pour "mauvaise conduite à la réquisition de sa sœur". Jean-François RAMEAU fait l'objet d'un exposé à la fin de ce livre.

Les visites faites chez les Bons-Fils par les échevins, en vertu de leur droit de police, ne sont pas ponctuelles mais très fréquentes jusqu'en 1778 (en moyenne une à deux visites par an). Après cette date, le subdélégué de l'Intendant de Flandres, le sieur Lagache, effectue les suivantes. Celle du 31 octobre 1781 nous apprend la présence de 43 détenus, dont 27 pour cause de démence, 1 pour banqueroute, 4 pour furie, 2 pour libertinage, 1 pour inconduite, 1 pour boisson et colère, 1 pour ivrognerie et 3 pour commutation de peine. On note aussi que 3 détenus y sont de leur plein gré. Par les rapports qui en attestent, on s'aperçoit ainsi que la Maison des Bons-Fils est souvent visitée par les autorités publiques.

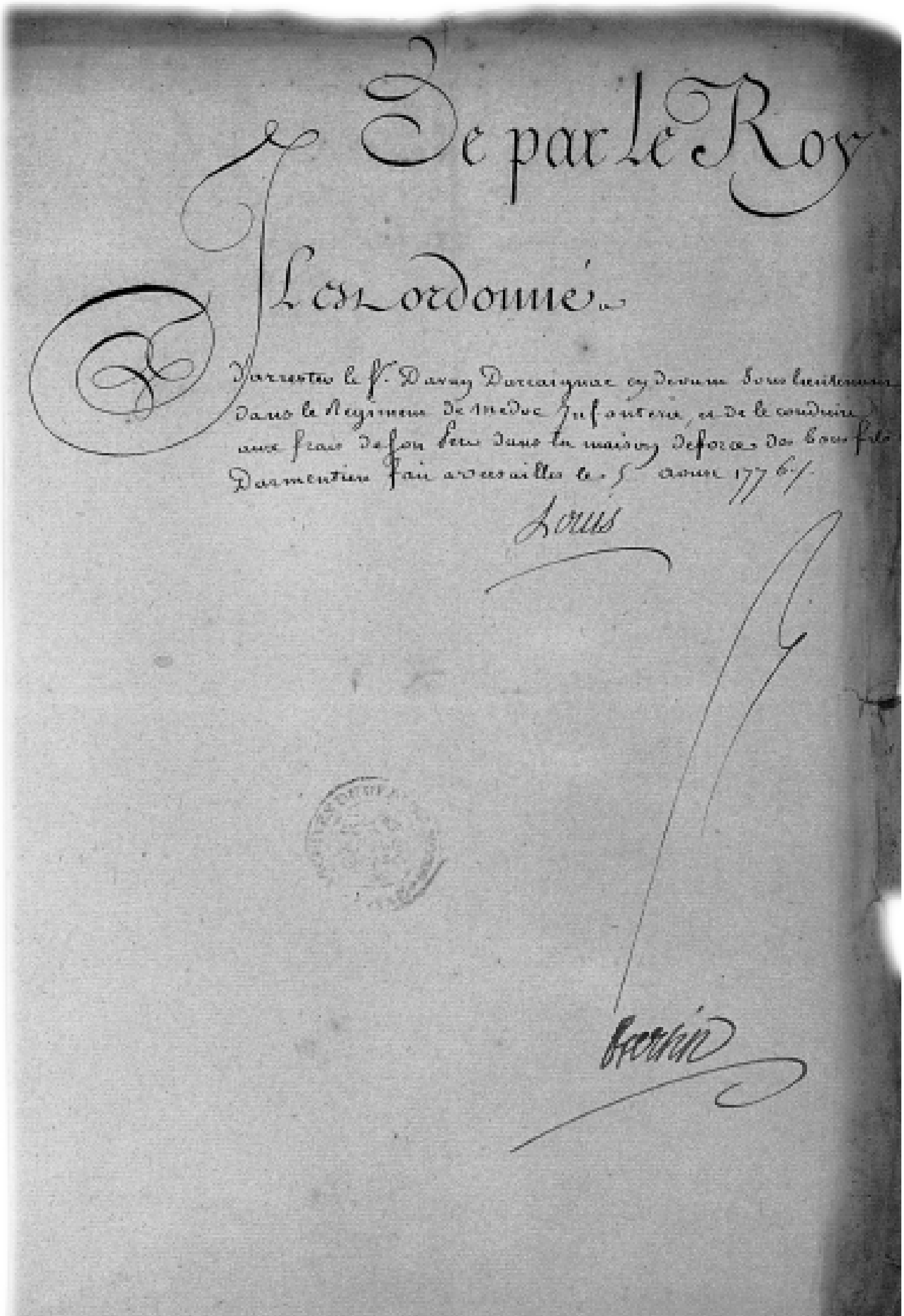

De par le Roy

Il est ordonné

d'arrester le Sr. Davay Darcaignac cy devant sous lieutenant dans le Regiment de Medoc Infanterie, et de le conduire aux frais de son pere dans la maison de force des bons fils d'Armentieres fait a Versailles le 15 aoust 1770.

Louis

Bertin

Archives Départementales du Nord - Photo Jean-Luc Thieffry C.INT DOS 19390 - reproduction interdite

Lettre de Cachet du Roi

Lettre de Cachet du Roi Louis XV, du 15 août 1770, ordonnant la détention du sous-lieutenant Davay Darcaignac, dans la Maison des Bons-Fils d'Armentières.

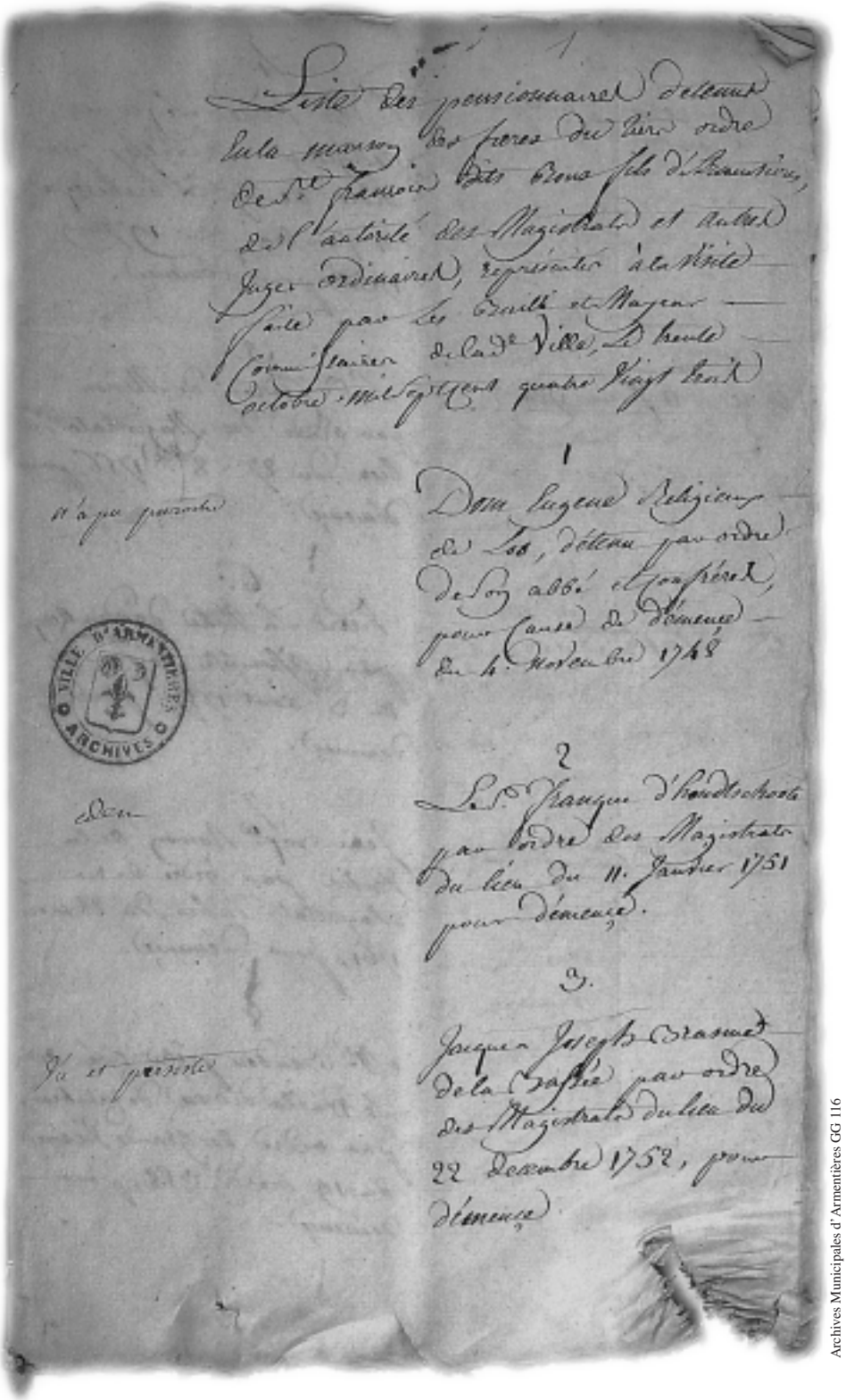

Archives Municipales d' Armentières GG 116

Procès verbal

Procès verbal de visite du Bailli et Mayeur d'Armentières à la Maison des Bons-Fils, 30 octobre 1783

La révolution

L'année 1789 marque un tournant dans l'histoire française. La moindre petite commune en ressent les effets, et notre cité est, elle aussi, entraînée dans le tourbillon révolutionnaire. La ville revêt alors la même physionomie que celle représentée sur le plan de 1630, si ce n'est la disparition des remparts, démantelés en 1667 sur ordre du Roi de France Louis XIV. Les guerres ont ruiné la région et l'hiver rigoureux de 1684, par sa dureté et son intensité, a encore accentué la misère du peuple. L'hiver de 1709, plus rude encore, amena la disette. Des émeutes provoquées par la faim, où des femmes armées de fourches et de bâtons s'attaquent à des "baloteurs de grain", sont difficilement enrayées en 1725. En 1757, la foule déleste de leur chargement de blé des bateaux venant d'Estaires. Ajoutez à cela les réquisitions militaires de toutes sortes, entre autres de 1708 et de 1744, et vous vous imaginez les problèmes de subsistance. C'est devant toutes ces misères et inégalités qu'Armentières aborde la Révolution. Des événements annonciateurs de la Révolution éclatent dans notre région dès mai 1789 : les mauvaises récoltes entraînent des difficultés d'approvisionnement et provoquent la disette, augmentant encore la précarité des conditions de vie de la population. A Armentières, comme à Lille, Hazebrouck, Hondschoote, Bergues ou Dunkerque, on pille les boulangeries. Des troupes occupent notre cité de mai à septembre 1789 afin de maintenir un calme qui restera cependant précaire. Le 22 juin 1789, la populace assiège deux bateaux chargés de blé et en exige la vente immédiate. Le 18 juillet, les femmes de Frelinghien, frappant sur des chaudrons, marchent sur Lille afin d'obtenir, par force, de l'argent des chanoines de l'église Saint-Pierre. Devant ces manifestations de colère, l'Intendant de Flandre, Charles Hyacinthe Esmangart, estime plus prudent de quitter la région.

De nombreux clochers s'érigent dans le ciel de notre cité, attestant d'une vie religieuse active. Trois couvents d'hommes et six couvents de femmes regroupent, en ces temps, environ 170 religieux. Mais le 27 novembre 1790, la Constituante institue la Constitution Civile du Clergé, enjoignant tous les ecclésiastiques de prêter serment à la République. Or, la majorité des religieux refuse cette convention non reconnue par le Pape. Dès lors, la Révolution ne les épargne pas. Ils sont frappés par des nouveaux décrets, étouffant petit à petit la vie religieuse de notre cité. Après avoir saisi tous les objets précieux se trouvant dans l'église paroissiale (Saint-Vaast) en 1970, la municipalité s'attaque, en juin 1791, aux communautés des "Capucins" et des "Brigittins". L'année suivante, c'est le tour des "Bonnes-filles", des "Visitandines", des "Capucines" des "Augustines", des "Sœurs Grises" et enfin des "Bleuettes". Les religieux sont expulsés de leurs maisons et le mobilier vendu. Toutes les églises et chapelles sont fermées, et plus tard commence la vente des couvents qui seront livrés à la démolition.

Les Bons-Fils, quant à eux, demeurent dans leur maison de la rue d' Arras, pendant toute la période révolutionnaire. Personne n'avait alors la compétence, ni le désir de les remplacer. Cependant, une surveillance étroite s'exerce à leur égard. Le 26 octobre 1790, le maire Auguste Ghesquier, accompagné de 2 officiers municipaux, procède, en vertu du décret de l'Assemblée Nationale du 26 mars 1790 concernant les religieux, à l'inventaire complet de tout ce que contient la Maison des Bons-Fils. Les Frères font cependant "observer qu'ils ne formaient pas un corps de religieux liés par des vœux solennels, mais bien une congrégation dévouée au service de l'école dominicale de la ville, et des malades qui avaient recours à leurs soins, et des prisonniers qui leur sont confiés. Que le peu de bien qu'ils possèdent provenaient de leurs travaux. Que ces raisons leur faisaient croire

qu'ils ne devaient pas être assimilés aux Maisons Religieuses, d'autant plus qu'ils n'ont jamais joui d'anciens privilèges annexés à ces maisons. Que leur respect pour les décrets de l'Assemblée Nationale les a portés à consentir au présent inventaire"

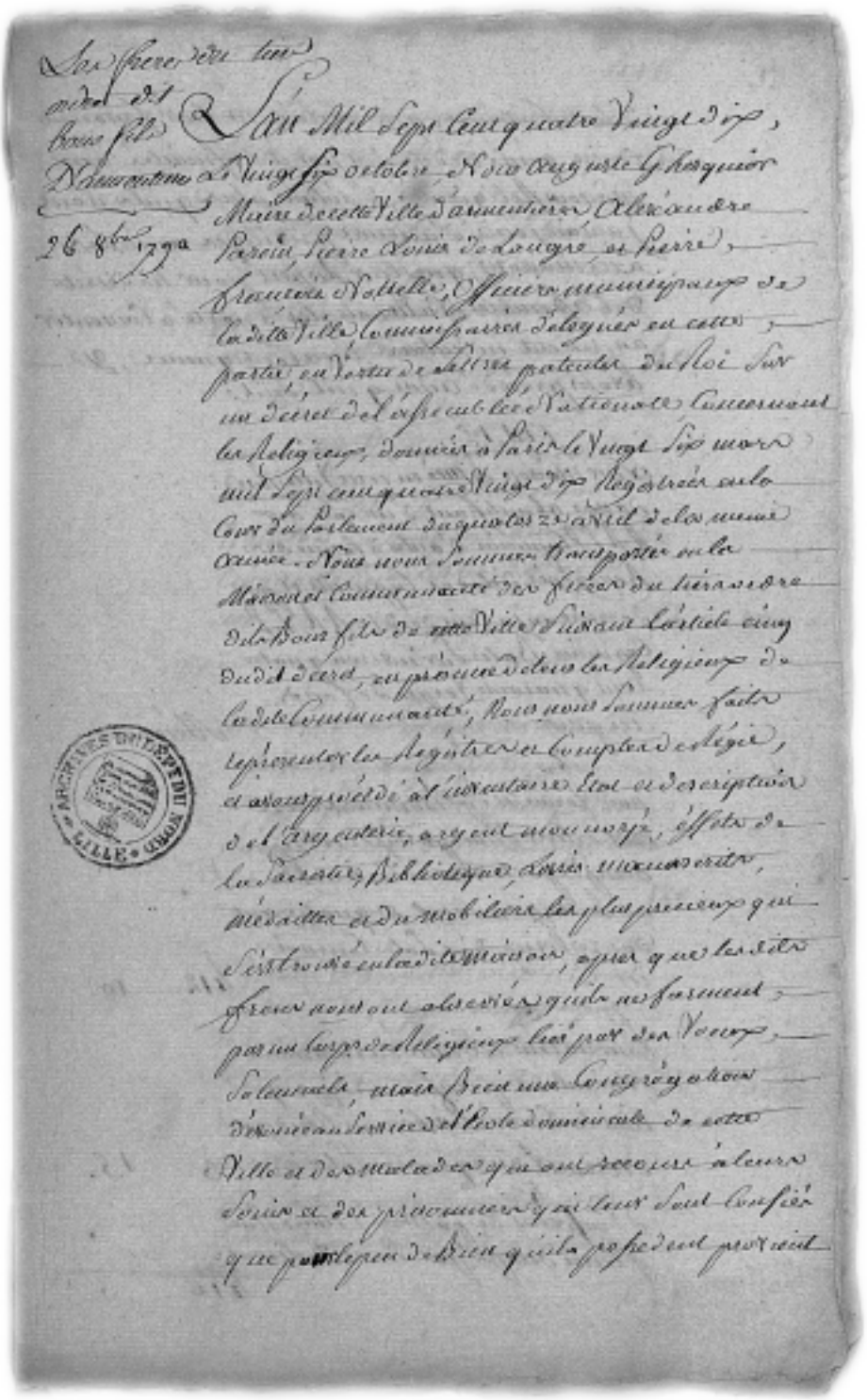

Coll. Archives Départementales du Nord - Photo Jean-Luc Thiefry 1 Q 541² - reproduction interdite

Inventaire de la Maison des Bons-Fils du 26 octobre 1790

Peu de temps après l'inventaire, le Directoire du District de Lille décide, le 9 novembre 1790, une mission d'inspection de la maison des Bons-Fils. Il fallait se rendre compte de ce qui s'y passait. Surveillance oblige !

Messieurs,
Messieurs les administrateurs composant le Directoire du District de Lille,

Le Procureur Syndic a l'honneur de vous représenter, Messieurs, qu'il existe dans les municipalités de Lille et d'Armentières, une maison de force, régie par des Frères du Tiers-Ordre de Saint-François, dits Bons-Fils.

Comme il est important, Messieurs, que les administrations prennent une connaissance exacte de ces sortes d'établissements, soit pour en bannir les abus qui auroient pu s'y glisser, à l'ombre de l'ancien régime, soit pour améliorer autant qu'il en est allé le sort des malheureux qui s'y trouvent détenus, le remontrant a recours à votre autorité, Messieurs, pour qu'il vous plaise de nommer commissaire, qui aux jour et heure qu'il indiquera se transportera avec ledit remontrant dans les maisons de force dites des Bons-Fils de Lille et d'Armentières pour y prendre tous les renseignements relatifs au régime intérieur de ces maisons, visiter et questionner les prisonniers, dresser un procès-verbal de la visite et le tout rapporté au Directoire en être par lui rendu compte au département ainsi qu'il appartiendra.

Fait à Lille, le 9 novembre 1790.

Le lendemain 10 novembre, le Conseil du Département du Nord ordonnait l'enquête.

Douai, le 10 novembre 1790,

Messieurs,

Nous vous avons prié de nous envoyer l'état des personnes détenues en vertu d'ordres particuliers et de veiller à ce que les dispositions d'une loy aussi juste qu'humaine ne deviennent pas illusoires à leur égard. Il est bien essentiel aussi de porter un œil attentif dans l'intérieur de ces maisons destinées à contenir la débauche honteuse, la folie accompagnée de fureur et les autres vices qui troublent l'ordre de la société.

Nous attendons de votre zèle que vous voudrez bien visiter les maisons de force, d'arrêt et de correction et vous procurer ainsi des renseignements sur les points suivants : la situation, l'étendue et les distributions de ces établissements, leur sûreté, le nombre des personnes qu'ils peuvent contenir, les réparations à y faire, les dispositions que l'on peut ménager pour les rendre sains et commodes, le montant de la dépense qui y serait nécessaire, la police

intérieure de ces maisons nous intéressera particulièrement, la manière dont les renfermés sont nourris, traités et soignés, les améliorations que l'humanité réclame en cette partie, les secours spirituels qui leur sont administrés, les occupations auxquelles on peut les appliquer, enfin le nombre et le traitement des employés, les frais d'entretien et les autres objets intéressants qui n'échapperont pas à votre vigilance.

Nous sommes persuadés que vous vous empresserez de recueillir ces divers détails, tant pour mettre le corps législatif en état d'y porter une réforme salutaire, que pour y faire nous-mêmes de concert avec vous, les dispositions de bienfaisance qui sont en notre pouvoir.

Nous avons l'honneur d'être parfaitement, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Les administrateurs
composant le conseil du département du Nord.

Aussitôt ordonnée, il est procédé à l'enquête. Les administrateurs du Conseil du Département pouvant compter sur le zèle du Directoire du District de Lille. Voici le rapport qui s'ensuivit :

L'an Mil Sept Cent Quatre-Vingt Dix, le jeudi 11 du présent mois de novembre, nous Edouard Marie Vanhœnacker, vice-président du Directoire du District de Lille, et François Malus, Procureur Sindic dudit District, en vertu de la délibération du Directoire en date du 9 du présent mois, nous sommes rendus à la maison des Frères du Tiers-Ordre de Saint-François, dits Bons-Fils, en la ville d'Armentières, à l'effet de prendre tous les renseignements relatifs au régime intérieur de cette maison, visiter et questionner tous les prisonniers, dresser un procès-verbal de cette visite et le tout rapporté au Directoire, en être par lui rendu compte au Département, ainsi qu'il appartiendra.
A quoi nous avons procédé en la manière qui suit :
Premièrement, nous nous sommes fait représenter par le frère Augustin Caron, Supérieur de la maison, le registre servant à inscrire les noms des détenus dans ladite maison, les causes de leur détention, ainsi que le jour de leur entrée et de leur sortie, lequel registre nous avons reconnu en bonne forme, contenant 250 feuillets, cotté et paraphé le 18 du mois de mars 1748 par Premier et Dernier, par le subdélégué du ci-devant Intendant de Flandres et rempli depuis le 1er juillet jusque vers le milieu du 104° et après avoir fait le relevé des prisonniers qui sont encore actuellement détenus nous avons reconnu qu'il n'en restoit plus que le nombre de 54.

Suit une liste de 54 prisonniers, précisant les motifs de leur détention, et parmi lesquels on dénombre 40 insensés, 5 furieux, 4 assassins, 3 libertins, 1 débauché et 1 voleur. La suite du procès-verbal rapporte minutieusement le reste de la visite.

Après avoir interrogé chaque prisonnier afin de s'assurer du bien-fondé de leur détention, les représentants du Directoire du District de Lille s'informèrent de la qualité de la nourriture qui leur était distribuée. Ils se renseignèrent ensuite sur les revenus de la maison, tant en biens qu'en pensions, ainsi que sur l'état des bâtiments, leur étendue et leur propreté. Finalement, ils estimèrent que l'établissement pouvait contenir jusqu'à 200 prisonniers.

Cette enquête nous démontre que les pouvoirs publics, à cette époque de la Révolution, portent un œil très attentif sur la Maison des Bons-Fils, avec déjà l'idée, peut-être, d'en faire une maison d'arrêt. Mais au fait, n'était-ce pas ce qu'elle était depuis bien longtemps, puisque destinée non seulement à l'enfermement des "insensés", mais aussi à celui des débauchés et des libertins incorrigibles qui faisaient la honte de leurs familles.

Quant aux Bons-Fils, qui en 1790, sont au nombre de 18, ils ne furent jamais trop inquiétés en cette période trouble de la Révolution. Divers documents nous informent de leur identité. Il s'agissait de :

Frère Augustin Caron, Supérieur
Frère Ange De Kerle, 66 ans, ancien de la maison
Frère Archange Richard, 64 ans, portier
Frère Vincent Thevelin, 55 ans, cuisinier
Frère Constant Sénéchal, 47 ans, cuisinier en second
Frère Louis Auguste Bottin, 45 ans, servant au quartier
Frère Alexandre Stamps, 48 ans, Chef du quartier fort
Frère Ignace Vantourout, 45 ans, brasseur
Frère André Rembry, 39 ans, infirmier
Frère Pierre Cuignet, 33 ans, infirmier de l'hôpital
Frère Gorge Saxe, 34 ans, infirmier
Frère Fidèle Vion, 33 ans, maître de l'école
Frère Vindicien Vauquier, 32 ans, économe
Frère Antoine Delespierre
Frère Jean-Baptiste Desreumaux
Frère Henry Bramba
Frère Jean-Baptiste Lambin
Frère Buriez

Personne n'a à cette époque, très envie de les remplacer. Ils font cependant l'objet d'une étroite surveillance, mais cela n'empêche pourtant pas de nombreux religieux recherchés par les Jacobins de trouver refuge dans leur maison. Celle-ci ne se révèlera pas longtemps un abri très sûr. Le 20 mai 1793, jour de la Pentecôte, 3 prêtres restés en ville sont arrêtés. Ayant refusé de prêter serment à la République, ils continuaient, malgré les interdictions, à célébrer la messe tous les jours dans la paroisse. Sont ainsi enfermés chez les Bons-Fils, avant d'être transférés dans la prison de Douai : le Père Degroux, ex-jésuite, le Père Gruson, prieur des Chartreux, et le Père Linglart, ex-prieur des Brigittins d'Armentières. Ils ne seront libérés qu'en juillet 1795. Le 4 juin 1793 , les 3 supérieurs des Bons-Fils sont arrêtés, de même que le sieur Potel, apothicaire de profession, et son épouse. Ils sont conduits immédiatement dans les prisons de Lille.

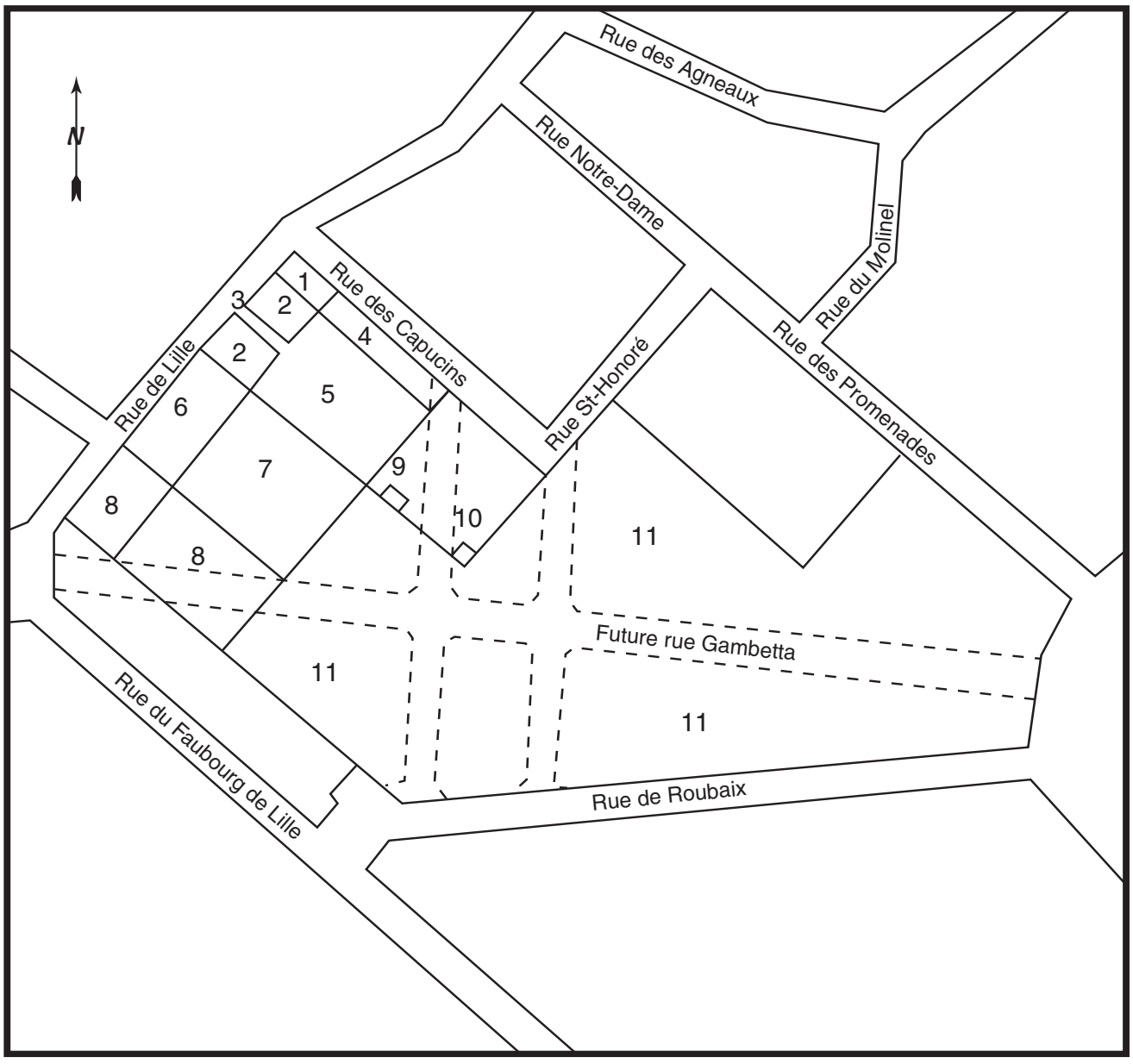

Maison des Bons-Fils d'Armentières à la révolution

1 - Chapelle
2 - Administration
3 - Entrée Principale
4 - Dortoirs
5 - Quartier des Agités
6 - Médecin-Chef
7 - Infirmiers - Ateliers
8 - Tranquilles et Epileptiques
9 - Boulangerie
10 - Buanderie
11 - Jardins potagers

Un peu plus tard, le 16 juin, 11 bourgeois d'Armentières sont à leur tour arrêtés, comme étant suspects d'incivisme et d'aristocratie, et amenés chez les Bons-Fils. Ces personnes sont bien connues, paraît-il, pour leur attachement à la religion catholique. Ils ne seront relâchés que le 6 juillet, à l'exception d'Etienne Dufraisnoy, chirurgien, qui fut abattu d'un coup de fusil pour tentative d'évasion. Ils devront cependant tenir les arrêts chacun dans sa demeure. Le 15 septembre, les 10 bourgeois sont à nouveau arrêtés, ainsi que 15 autres personnes. Cette fois-ci, on ne les met pas chez les Bons-Fils, car il est prévu de les conduire dans la capitale. Tandis que 13 prisonniers sont dans les geôles de Doullens, les 12 autres sont conduits à Paris, pour être jugés par le Tribunal Révolutionnaire présidé par le trop célèbre Accusateur public, Antoine Quentin Fouquier-Tinville (1746-1795). Le 18 octobre 1793, quatre d'entre eux montent à l'échafaud. Par la loi du 22 messidor an II (10 juillet 1794) relative aux hôpitaux, la Maison des Bons-Fils devient propriété nationale. Elle perd les rentes de 2400 Livres établies sur l'Abbaye de Saint-Bertin dont les biens avaient été réunis en domaine public, ainsi que la maison de Bergues qui fut vendue au profit de la Nation. La Maison des Bons-Fils devient alors prison préventive où l'on enferme les suspects, parmi lesquels se trouvent de nombreux prêtres. On y enferme également beaucoup de vagabonds, ce qui provoque une plainte des religieux auprès des autorités supérieures, le 22 germinal an 4 (11 avril 1796), ces détenus ne pouvant pas payer leurs subsistances. En avril 1797, un changement dans le gouvernement fait cesser toutes les persécutions contre les religieux. Ceux-ci peuvent revenir à Armentières et certains, n'ayant pas de charges paroissiales, sont autorisés à célébrer la messe dans l'église des Bons-Fils. Cependant, le 4 septembre, les Jacobins reviennent au pouvoir, les anciens décrets sur la déportation et le bannissement des prêtres sont alors remis en vigueur. Les 4 prêtres qui desservent la paroisse, les Pères Degroux, Linglart, Gruson et Boquet, sont d'abord mis aux arrêts chez eux. Puis, devant leur nouveau refus de prêter le serment à la République, ils sont enfermés, le 23 octobre, dans la Maison des Bons-Fils, avant d'être à nouveau transférés à Douai, le 11 novembre, à l'exception du Père Albert Boquet, atteint d'une grave maladie. Un an plus tard, le 7 novembre 1798, ce dernier y décède. Il est également défendu aux Bons-Fils, qui ont toujours refusé de prêter le serment, d'enseigner à lire et à écrire, afin de se conformer aux décrets du gouvernement. La municipalité d'Armentières fait alors venir l'abbé Druon de La Chapelle d'Armentières, afin de desservir la paroisse. Arrivé en mars 1798, il n'y restera qu'un an, et en mars 1799, se retrouve détenu, lui aussi, parce qu'il continuait à chanter la messe le dimanche au lieu de le faire le décadi, nouveau jour férié du calendrier révolutionnaire. L'administration considère la "maison nationale d'arrêt" comme le repaire des royalistes, des prêtres réfractaires et des contre-révolutionnaires. Le 14 fructidor an VII (1er septembre 1799), lors d'une inspection où ils ne trouvent personne d'autre que les pensionnaires ordinaires, les officiers municipaux s'estiment provoqués par des propos tenus par quelques "reclus", et dont le sens des paroles leur paraît peu aliéné. Ils s'empressent alors de narrer cet événement, afin de faire comprendre à leur supérieurs "l'esprit qui régnait dans cette maison dite nationale".

Le projet de transformer la Maison des Bons-Fils en Maison d'Arrêt se manifeste encore le 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799), puis le 19 nivose an VIII (9 janvier 1800), mais reste sans suite. Il est même question, à un moment, de remplacer les Bons-Fils par des civils, et la municipalité s'en inquiéta. Les Administrateurs, qui souhaitent l'aboutissement de ce projet, affirment alors : "Avec du pain, de l'eau et des verrous, tout le monde peut conduire des fous". D'un

autre côté, la municipalité d'Armentières réclame également la réouverture de l'école des Bons-Fils. Dans un rapport adressé au Préfet du Nord, elle argumente "qu'on ne pouvait avoir d'autre, ni de meilleure instruction que ladite école". Non seulement, aucune suite n'est donnée à cette dernière demande, mais le Préfet propose même d'y installer la gendarmerie. Il faut, une fois de plus, d'énergiques protestations de la part du conseil municipal pour que ce dernier projet soit abandonné. Le 2 mai 1802 voit la cessation des persécutions envers les religieux. Au son de la cloche du beffroi, le maire Joseph Bayart proclame le Concordat souscrit entre le Pape Pie VII et le Premier Consul Bonaparte pour le rétablissement de la religion catholique et la liberté de l'exercice du culte. Mais les tracas continuent pour les Bons-Fils, car le 21 brumaire an X (12 novembre 1801), le Préfet du Nord adopte l'arrêté suivant : "Les Maisons d'Armentières et de Lille, destinées aux hommes et aux femmes qui sont en état de démence furieuse, seront administrées comme les autres hospices par des commissions établies en vertu des lois du 16 vendémiaire an V et du 16 messidor an VII" (07/10/1796 et 05/07/1799). "Les biens affectés à ces maisons de force seront régis comme ceux des autres hospices".

Un an plus tard, le 28 brumaire an XI (9 novembre 1802), la Commission Administrative des hospices civils d'Armentières prend en charge l'établissement, et peu après, commence à établir un inventaire du mobilier. Cette décision n'est pas du goût des Bons-Fils qui protestent auprès du Préfet. Celui-ci accède à leur requête, en leur permettant de conserver la gestion de leur Maison pour une durée de 9 ans. Cette convention sera prolongée d'un an, ce qui nous amène en 1813. A cette date, la Communauté ne compte plus que 2 membres, ce qui est bien peu pour assurer le service. Les Frères Antoine Delespierre et Eloi Stamps espèrent toujours faire renaître la Communauté, mais le décès du premier, le 29 avril 1815, met un terme à la présence des Bons-Fils dans notre ville. La Communauté a duré deux siècles.

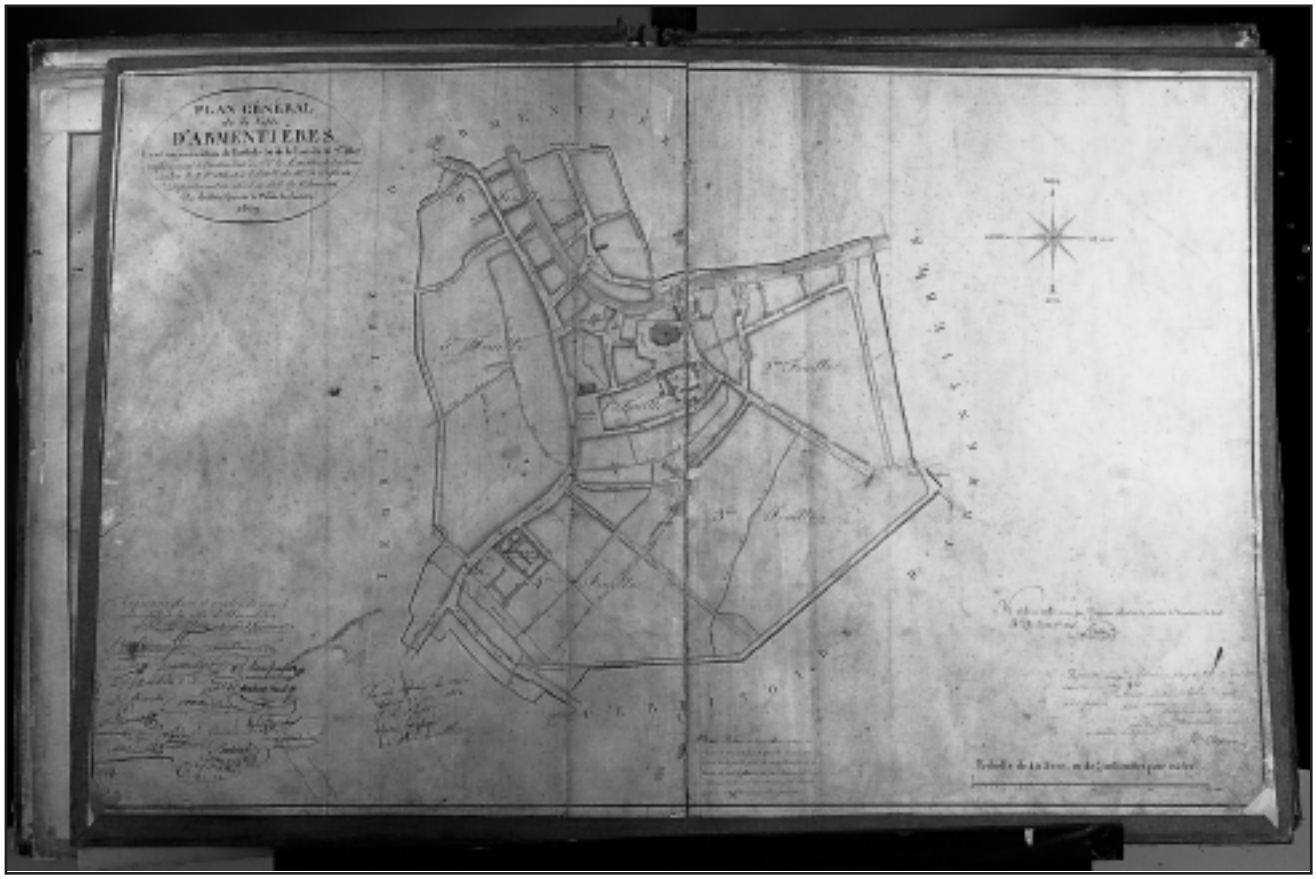

Archives Municipales d'Armentières 1.713.111.1Fi4

Plan cadastral d'Armentières (1819)

On peut situer la Maison des Bons-Fils à l'angle des rues de Lille et du Marché-aux-Bêtes (rue des Capucins), là où se trouve aujourd'hui la Caisse d'Epargne

La Maison de Santé des Aliénés

Propriété des hospices d'Armentières depuis 1802, l'ancienne maison des Bons-Fils est désormais gérée par l'Administration des secours publics de la ville. Un règlement intérieur de la Maison de Santé est alors établi, et approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur le 18 avril 1816. A cette époque existent 2 maisons de force dans le département du Nord, l'une à Armentières pour les hommes, l'autre à Lille pour les femmes. Celle d'Armentières ne forme qu'un seul bloc. Les divers services étant reliés entre eux par des couloirs. En 1823, la maison renferme 129 individus, comprenant ce qu'on appelle alors des pensionnaires, des paisibles en traitement et des incurables agités. Leur nombre, ne cessant d'augmenter, nécessite bientôt un agrandissement de l'établissement sur un terrain contigu acquis par les hospices de la ville en 1837. Le domaine s'étale alors sur une superficie de 4 ha. 77 a. 15ca.

La loi du 30 juin 1838

Depuis la fin du XVIII[e] siècle, des voix s'élèvent pour désigner les aliénés comme des malades ayant besoin de soins. On assiste alors à la naissance d'un mouvement humanitaire en faveur des aliénés. A la Chambre des Députés, des discussions longues et houleuses aboutissent finalement à l'établissement de la loi du 30 juin 1838, à l'origine de la psychiatrie en France. Une loi qui, d'abord, fut une loi d'assistance et de soins aux malades mentaux. Malgré toutes les attaques dont elle fait l'objet, elle reste en vigueur pendant plus de 150 ans. Après de nombreux projets de réforme, elle est finalement remplacée par la loi du 27 juin 1990 "relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation". Par ordonnance du 18 décembre 1839 pour l'application de la loi, le Ministre de l'Intérieur place la Maison de Santé sous la responsabilité d'un directeur, M. Boué de Verdier, nommé à compter du 1er juillet 1840. Cette loi est la source d'un interminable conflit qui persiste pendant plusieurs dizaines d'années, entre l'Etat, le Département et la Commune, pour la gestion de l'asile. A chaque réunion du Conseil Général du Nord, les débats sont animés. L'assemblée réclame auprès du Ministre, la propriété de l'asile qui deviendrait départemental. Non seulement aucune suite n'est donnée à ces propositions, mais le Ministre de l'Intérieur déclare l'asile indépendant. Voyant ses démarches vaines, le Conseil Général propose aux sessions de 1863, 1865, et 1866 la réunion des asiles de Bailleul et d'Armentières, malgré l'opinion du Docteur Jean-Baptiste Parchappe (1800-1866), Inspecteur Général des Asiles d'Aliénés et du Service Sanitaire des Prisons, qui déclare : "la juxtaposition d'un asile d'hommes et d'un asile de femmes suffit pour réagir d'une manière fâcheuse sur l'imagination des malades". A cette dernière session, le Conseil Général parvient à faire nommer par le Préfet une commission de 7 membres pour étudier le projet. A la session de 1867, cette commission conclue que le département ne peut revendiquer la propriété des asiles de Bailleul et d'Armentières et qu'il est raisonnable que ceux-ci soient maintenus séparés. Elle ajoute encore que l'asile d'Armentières doit s'agrandir ou se reconstruire ailleurs. Sa population, qui est de 43 internés en 1781, s'élève alors à 597, installés dans des locaux n'ayant subi aucun agrandissement notable depuis 1837. A la préfecture, on pense tout d'abord établir le nouvel asile dans une autre ville, mais le maire d'Armentières, M. Hubert Dansette (premier magistrat de 1846 à 1869), est contre ce projet, et son obstination permet de maintenir l'implantation dans notre cité. C'est en effet ce qui est retenu à la session de 1871. Devant la vétusté et l'insuffisance des locaux, la Commission de Surveillance décide la reconstruction de l'établissement, qui ne correspond plus aux besoins du moment, sur le terrain de la ferme, situé hors de la ville d'Armentières, et qui appartient à l'asile.

LOI SUR LES ALIÉNÉS

Au palais de Neuilly, le 30 juin 1838

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.

Nous avons proposé, les Chambres ont adopté, NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS ce qui suit :

TITRE PREMIER.

DES ÉTABLISSEMENTS D'ALIÉNÉS.

ARTICLE PREMIER.

Chaque département est tenu d'avoir un établissement public, spécialement destiné à recevoir et soigner les aliénés, ou de traiter, à cet effet, avec un établissement public ou privé, soit de ce département, soit d'un autre département.

Les traités passés avec les établissements publics ou privés devront être approuvés par le ministre de l'intérieur.

ART. 2.

Les établissements publics consacrés aux aliénés sont placés sous la direction de l'autorité publique.

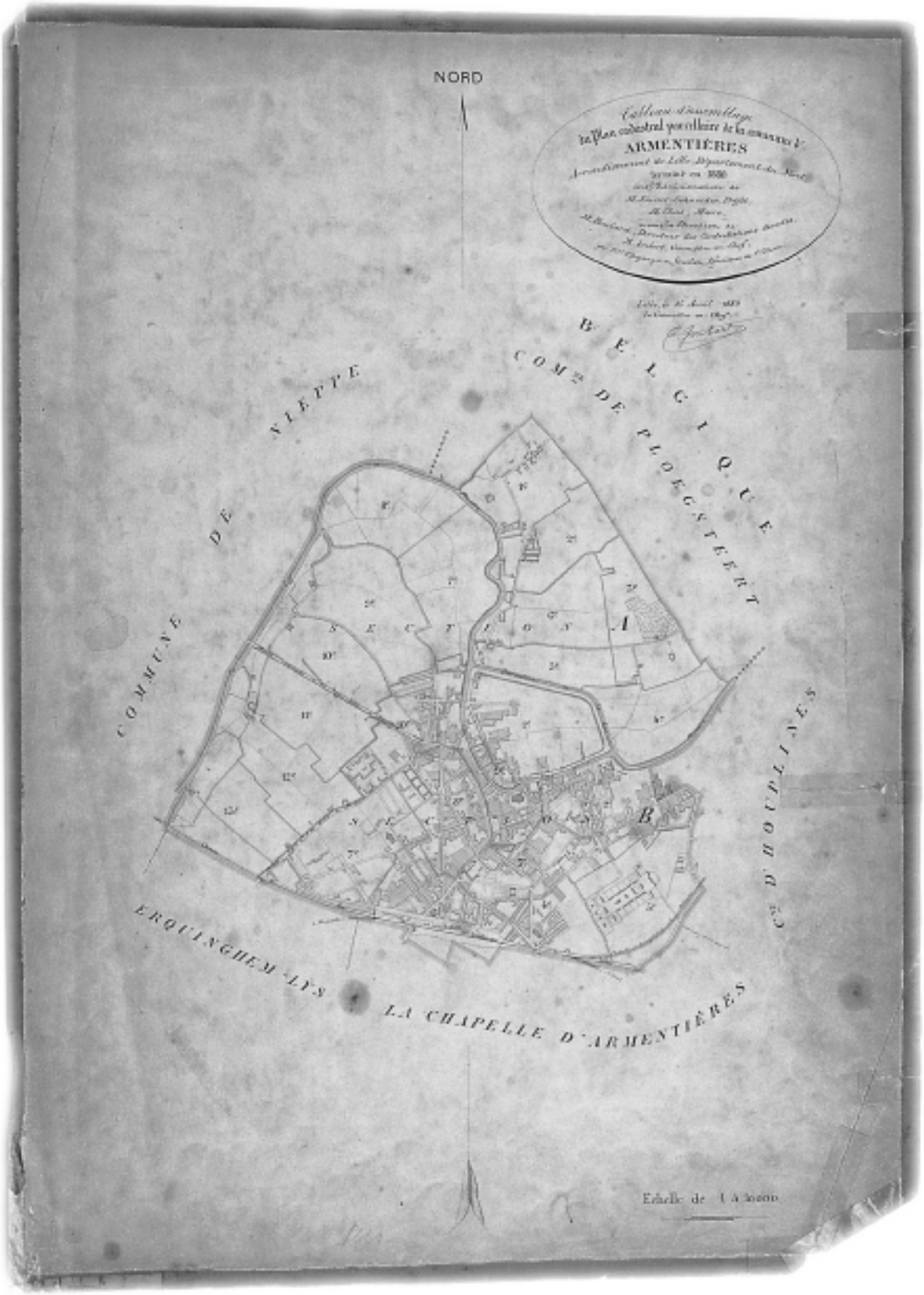

Archives Municipales d'Armentières 1.713.111.1Fi6

Armentières en 1888

Le déplacement de l'Asile

La décision de reconstruire l'asile d'Armentières est prise en 1872. Le projet prévoit l'accueil de 600 à 700 malades, selon l'étude réalisée par le Docteur Lunier (1822-1885), Inspecteur Général des établissements d'aliénés. Celui-ci propose la construction de pavillons d'une contenance de quarante à cinquante malades chacun, avec des espaces vides entre chaque bâtiment qui permettent d'y créer des potagers. L'ensemble donne ainsi l'aspect d'une petite ville, enlevant aux internés toute idée d'emprisonnement. Ce projet est retenu, mais son application se fait tardive, ce à quoi réagit le Conseil Général qui s'impatiente devant l'immobilité de la situation, accusant même l'attitude du Directeur pour qui l'encombrement de l'asile n'existe que dans l'imagination de certains. Il faut se décider à envisager la reconstruction. On commence par la vente des vieux bâtiments des Bons-Fils, acquis par la ville d'Armentières, le 17 février 1876, pour la somme de 600 000 francs. Plus tard, ils seront transformés, en tribunal de police, en collège de filles, et en école. Les travaux d'édification du nouvel établissement commencent en 1875, pour être terminés en 1884. Les premières bases se composent de 6 pavillons d'indigents et d'un pavillon de pensionnaires, d'une habitation pour le Directeur et de 2 pavillons de concierge. La construction d'aqueducs, de murs de clôture, et l'installation du service des eaux précèdent la deuxième tranche des travaux qui débute en 1878. A l'ensemble déjà constitué, s'ajoutent 3 pavillons d'indigents et 1 d'infirmerie, ainsi que plusieurs bâtiments pour les services généraux, la cuisine, les bains généraux, la boulangerie, la meunerie, la buanderie et un château d'eau.

Une ville près de la ville vient de se créer. Construit sur un terrain de 8 ha., l'ensemble constitue un magnifique établissement composé de 14 pavillons et de nombreuses annexes, se classant alors parmi les plus importants de France. Quant aux internés, ils ne sont transférés dans les nouveaux locaux qu'en 1882. Le nouvel asile prend dès lors un rapide développement. Conçu pour accueillir 700 malades au maximum, il en contient 1294 à la veille de la Grande Guerre. En 1899, un pavillon de 100 lits pour enfants anormaux est construit. De nombreux autres travaux d'aménagement se poursuivent jusqu'en 1910.

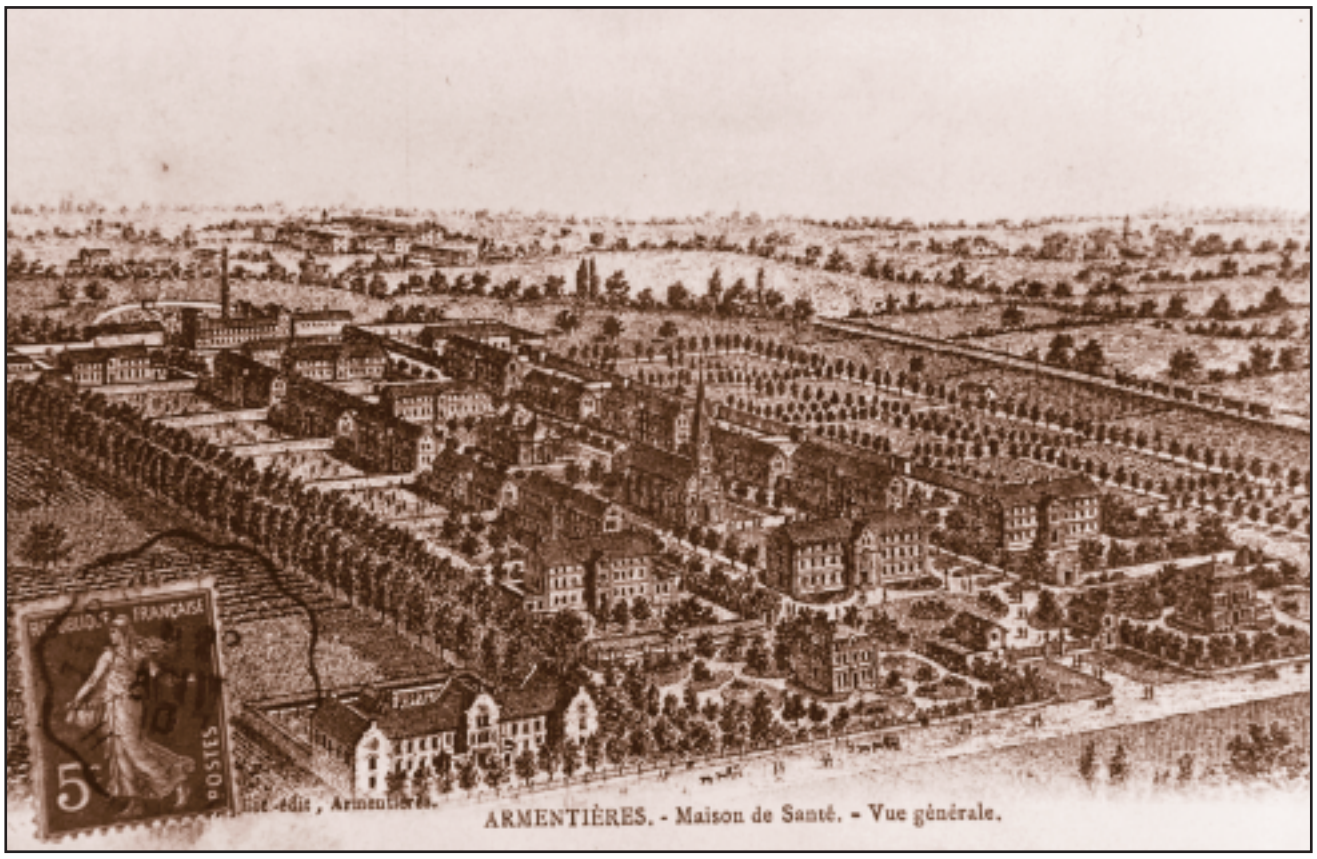

Asile d'Aliénés d'Armentières
construit de 1875 à 1884

En 1882, 700 hospitalisés en prennent possession.
En 1899, est érigé un pavillon de 100 lits pour enfants anormaux. (A gauche sur la photographie).

Armentières — *Façade principale de l'Asile Public d'Aliénés*

ARMENTIÈRES. - Asile d'Aliénés - La Cuisine
5c
N.O.R.D

ARMENTIÈRES. - Asile d'Aliénés - Pavillon des Bains
5c
POSTES

ARMENTIÈRES. – Maison de Santé. – Pavillon des Enfants.
5c

ARMENTIÈRES. — Porte de la ferme de l'Asile des Aliénés.

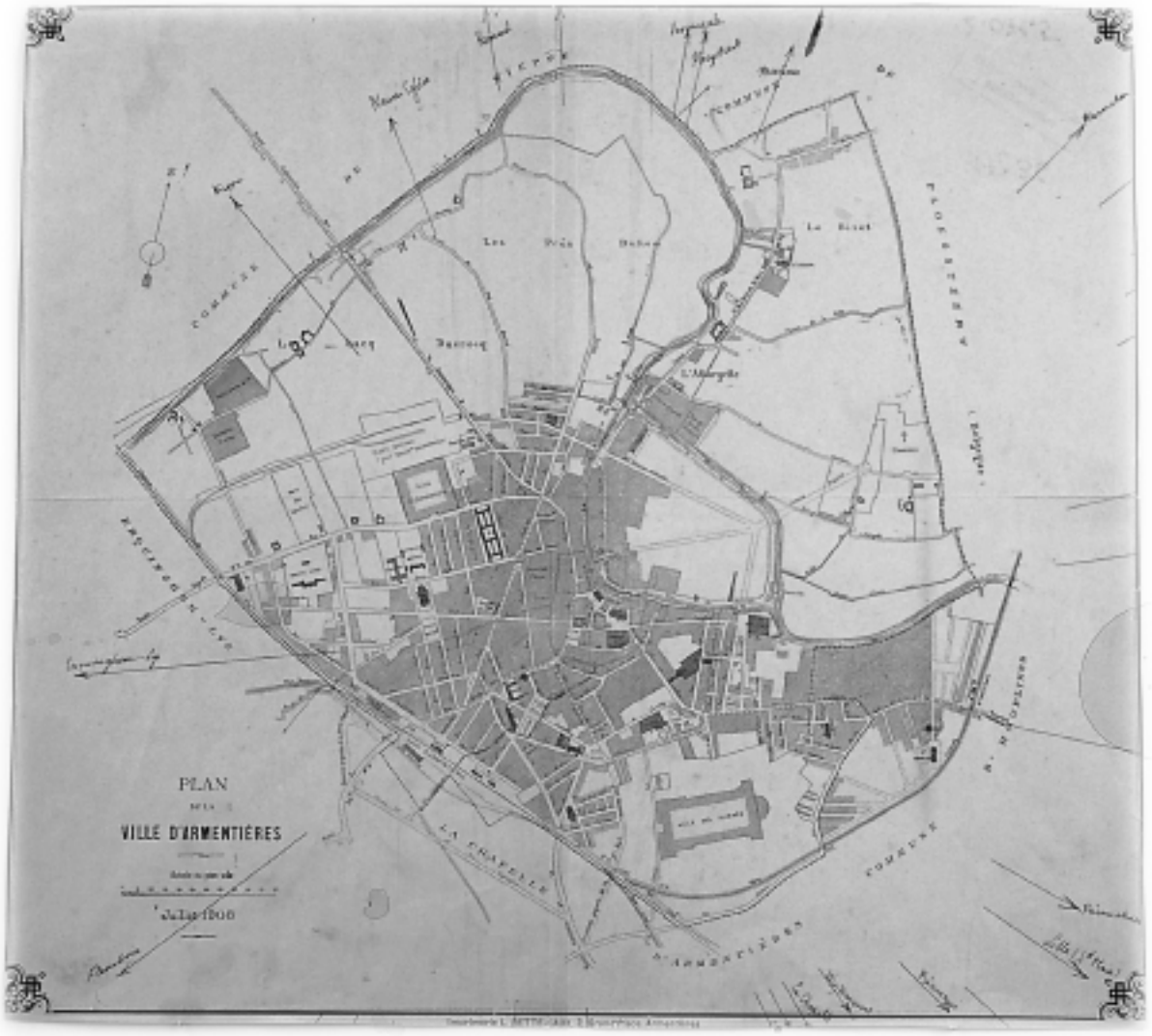

Archives Municipales d'Armentières 2.071.51Fi36

Plan d'Armentières en 1908

Le décret du 12 juin 1912

Il reste encore à définir la situation juridique des asiles car seules les lettres du Ministre, jusqu'à présent, parlent de "l'Indépendance de l'Institution". L'Etat règle la question en élaborant un décret portant sur la réorganisation des asiles d'aliénés. Ce décret du 12 juin 1912 fixe clairement le statut de l'établissement qui devient un Asile public placé sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et du Préfet, et administré par un Directeur et une commission administrative. Ainsi, le décret rattache directement à l'Etat les six hôpitaux psychiatriques existant avant la loi de 1838, soit ceux d'Aix (Bouches-du-Rhône), Armentières (Nord), Bailleul (Nord), Bassens (Savoie), Bordeaux (Gironde) et Cadillac (Gironde). A noter que celui de Marseille (Bouches du Rhone), concerné lui aussi par le décret de 1912, est rattaché plus tard à l'Administration de l'Assistance Publique de Marseille. Par la suite, on leur donnera la qualification d'autonome, bien que ce mot ne figure pas dans le décret. Sans doute une façon de notifier que leur fonctionnement échappe aux collectivités locales.

La guerre 1914-1918

Lors de la Première Guerre Mondiale, Armentières se trouve placée sur la ligne de feu pendant presque 4 ans, et les bombardements continuels détruisent complètement l'établissement. A la date du 2 août 1914, la population est de 1208 malades, dont 100 enfants anormaux, et le personnel médical se compose de 3 médecins, 3 internes et 74 gardiens. Les troupes allemandes occupent quelques jours le terrain en octobre 1914, et ne se retirent qu'après des pourparlers assez laborieux entrepris par M. Cuvelier, Directeur depuis 1912. C'est ensuite l'apparition des soldats anglais qui installent des batteries d'artillerie dans les jardins potagers. Les premiers obus tombent sur l'asile le 23 octobre 1914, touchant l'habitation du directeur, 3 pavillons d'hospitalisation et la cuisine, causant des dégâts matériels assez importants. Le 25 octobre, 5 malades sont tués et 11 autres blessés. Quelques malades profitent du désordre provoqué par ces événements pour s'évader. Les canonnades et bombardements, presque journaliers, font fuir, peu à peu, la population. Aussi, le 31 octobre 1914, il est procédé à l'évacuation immédiate des patients. Elle s'effectue dans des conditions pénibles. Les malades, au nombre de 1294, rejoignent par la route, la gare de Nieppe, où des wagons mis à leur disposition les mènent à Rouen, Tours, Bordeaux, et enfin Cadillac. Ce voyage dure 3 jours, pendant lesquels on dénombre plusieurs décès et quelques évasions. 142 obus se sont abattus sur les divers pavillons et 400 autres à proximité des bâtiments d'habitation ou d'hospitalisation. L'Asile Public Autonome d'Armentières cessa d'exister, et sa reconstruction ne pourra être entreprise qu'en 1921, après les hostilités.

ARMENTIÈRES bombardée. - Entrée de l'Asile d'Aliénés

ARMENTIÈRES. - Asile des Aliénés

Ruines de la Grande Guerre 1914 1918
ARMENTIÈRES (Nord). - La Chapelle de l'Asile des Aliénés et les Pavillons de gauche - E. C.

Pour la reconstruction, la Commission Administrative décide que l'Asile sera édifié au même emplacement. Seule la porte d'entrée, qui, au préalable, se trouvait face au quartier Saint-Roch, est changée de place, pour se dresser rue de Roubaix (rue du Général Leclerc), à l'endroit que nous connaissons maintenant. Les plans du nouvel établissement, de style architectural flamand, sont dressés par M. Maxime Sevin, architecte en chef de la ville de Tourcoing, assisté de M. Alfred Delplace, architecte de l'Asile chargé du projet de la buanderie et de divers services industriels. Près de 20 millions de francs de dommages de guerre sont attribués pour cette reconstruction.

Les travaux, commencés en 1921, se poursuivent jusqu'en 1938, date à laquelle est inauguré le pavillon 15 Raynier ; et en 1939, les routes sont recouvertes en béton armé et en tarmacadam. Un règlement intérieur, publié en 1928, fixe les règles que les gardiens sont tenus d'observer. Ce document signé de M. Folcher, Directeur, révèle l'exercice d'une discipline très stricte qui paraît bien dépassée de nos jours. Même si l'asile apparaît à ses débuts comme un énorme progrès dans la mesure où aucune structure de la sorte n'existe, très vite ses défauts se font sentir. Le malade est regardé comme un être à part, l'internement est à l'époque pratiquement le seul moyen "d'assistance". "L'aliéné" est considéré le plus souvent comme incurable, car les moyens de traitement sont très pauvres. Soucieux de la sécurité, l'asile est conçu afin d'éviter l'évasion des malades. Avec ses murs élevés, ses portes bien soudées et une surveillance étroite permanente, l'asile donne une impression de prison, renforcée par son style architectural. L'asile s'isole ainsi de la société, n'acceptant du monde extérieur que les échanges absolument indispensables. Pourvu d'un riche domaine agricole, il se suffit à lui-même. En fait, on peut penser qu'il s'asphyxie.

Plusieurs témoignages montrent, qu'au lendemain de la première guerre mondiale, les conditions de recrutement du personnel ne sont pas très exigeantes, et le niveau des personnes recrutées peu élevé. Il suffit de savoir lire et écrire. Très peu de gardiens restent dans le métier, et la plupart le quittent volontairement pour divers motifs. Une certaine stabilisation de la profession ne se constate que dans les années 30, et seulement 9% du personnel engagé pendant cette période reste jusqu'à l'âge de la retraite (la retraite ne sera instaurée qu'en 1945), alors qu'on n'en compte que 1,6% parmi ceux entrés quelques années auparavant. C'est l'époque où le personnel est uniquement composé de gardiens. Ceux-ci, logés à l'asile, bénéficient d'une autorisation de sortie une fois par semaine, avec rentrée obligatoire avant 21 heures. La plupart d'entre-eux sont amenés à travailler à l'asile par hasard, étant dépourvus de passé professionnel. Quelques-uns sont recrutés à leur sortie de la prison de Loos. Le concierge de l'établissement, connaissant le Directeur de la prison, est informé du nom des sortants et va les chercher avec sa charrette tirée par un cheval. D'autres viennent par crainte du chômage, lors des grandes grèves dans le textile, embauchés le plus souvent par affinité personnelle, par connaissance ou par recommandation. On relève le cas d'un surveillant-chef, qui, soucieux de créer une formation musicale, s'informe de ceux qui connaissent la musique, pour les recruter. Cette façon de faire se termine avec les événements de 1936. C'est alors la fin du logement des gardiens dans l'asile, et l'instauration du système des 3 équipes, suivant un rythme de travail de 7 jours consécutifs et un jour de repos. En 1930, 900 malades occupent 11 pavillons, répartis en pavillons à un seul étage pour les tranquilles, pour les semi-tranquilles, pour les infirmeries et l'observation, et en pavillons à simple rez-de-chaussée pour les agités, les épileptiques et les gâteux. Chaque

pavillon constitue un tout indépendant, doté de tous les perfectionnements modernes de l'époque. Moins de 10 ans plus tard, une population de 2480 malades vit dans cette enceinte, soignée par 535 personnes.

En 1937, un décret vient transformer les asiles en Hôpitaux Psychiatriques, signe prémonitoire de changement, qui parait cependant bien dérisoire, sur le moment.

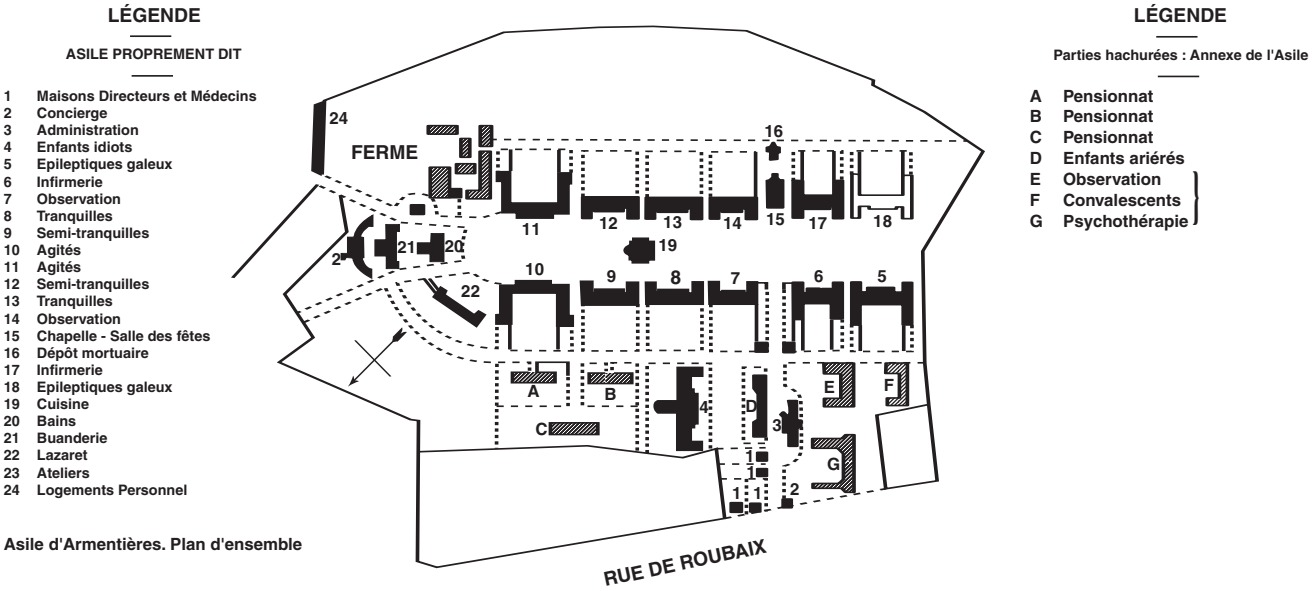

Asile d'Armentières. Plan d'ensemble

Asile d'Aliénés d'Armentières

Reconstruit après la Première Guerre Mondiale
1920 -1935

ARMENTIÈRES Nord - Maison de Santé - Une perspective

Entrée de la Maison de Santé

Vue générale de la ferme

La seconde guerre mondiale

Un nouveau conflit va, une fois encore, dévaster notre région. Le 3 septembre 1939, la Grande-Bretagne et la France déclarent la guerre à l'Allemagne, respectant ainsi l'engagement du 13 avril 1939, qu'elles avaient pris envers la Pologne, envahie deux jours auparavant. Dès la fin du mois d'août, de nombreux mobilisés se sont déjà mis en route et 101 agents de service de l'Hôpital Psychiatrique rejoignent leurs différentes affectations. Afin d'assurer la surveillance des malades, la direction les remplace par des auxiliaires temporaires. De même, les médecins psychiatres sont appelés sous les drapeaux. Aussi, le Médecin-Chef de la Clinique Départementale d'Esquermes, M. le Docteur Robert Vullien, vient deux fois par semaine, pour faire une évaluation mentale des pensionnaires. D'autre part, les soins de médecine générale sont assurés par des docteurs installés à Armentières : MM. Les Docteurs Hennart et Debuchy. Cette situation dure jusqu'en juillet 1940.

Après 9 mois de stabilisation du front sur la ligne Maginot, les Allemands, violant la neutralité de la Belgique, du Luxembourg et de la Hollande, pénétrent en France, le 10 mai 1940. Commence alors le lamentable exode des populations qui fuient l'envahisseur par la route de Béthune-St-Pol-Abbeville. Partout, les bombardements de la "Luftwaffe" annoncent la percée des blindés allemands et augmentent le désordre, bloquant ainsi la retraite des convois militaires alliés. Les autorités belges, anglaises et françaises évacuent près de 200 aliénés, appartenant à diverses maisons de santé de la région de Tournai et des Flandres sur notre établissement psychiatrique. Déjà en 1939, la préfecture de Lille, appliquant le plan de dispersion, avait fait transférer les malades de la Maison d'Esquermes sur Bailleul et Armentières. Le 19 mai 1940, le Ministère donne des instructions afin de diriger les pensionnaires valides d'Armentières sur l'Asile de Saint-Venant, mais le mouvement d'encerclement opéré par les troupes allemandes empêche de mener à bien cette entreprise. 200 pupilles, déjà installés à Saint-Venant, rentrent précipitamment et 300 à 400 adultes, encadrés par des agents de service, doivent faire demi-tour vers notre cité. La population suit avec une terreur croissante les mouvements des armées ennemies. Partout, leurs bombardiers pilonnent les villes et provoquent la panique. A Armentières, les alertes se succèdent sans relâche et le vendredi 24 mai 1940, à 17 h 30, une formation de "Stuka" déverse ses engins meurtriers dans les rues où règne une grande animation. Sept bombardements sèment la mort pendant quatre jours. Bombardements pendant lesquels 95 bombes s'abattent sur l'Hôpital Psychiatrique, atteignant la plupart des bâtiments : pharmacie, internat, cuisine, etc, et détruisant presque complètement les pavillons 5 Foville, 6 Parchappe et 7 Ferrus, ainsi que l'aile droite de l'Institut Médico-Pédagogique. De nombreux morts sont décomptés, parmi lesquels cinq agents (trois en service et deux hors de l'établissement, dont le receveur intérimaire) et trente-trois malades auxquels s'ajoutent 150 blessés. De nombreux pensionnaires ayant cherché refuge dans les galeries souterraines des pavillons 6 Parchappe et 7 Ferrus sont pris sous les décombres.

Mettant à profit le désarroi provoqué par ces événements, 200 malades s'évadent parmi lesquels 139 qui ne furent jamais retrouvés. Les autres verront leur "sortie" régularisée par la suite. Certains malades sont ramassés et faits prisonniers par l'occupant. N'ayant pas de quoi se vêtir, ils s'habillent de capotes de prisonniers évadés qu'ils ont récupérées. Quelques-uns réintègrent l'hôpital, après renseignements pris par les Allemands. Au lendemain de ces journées tragiques, beaucoup de familles retirent leurs enfants placés à l'Institut Médico-Pédagogique.

En raison des menaces de conflit, il en sera de même au cours des années 1938 et 1939. La vie de l'hôpital se trouve profondément bouleversée suite à ces désastres, qui le privent aussi d'eau, de gaz et d'électricité. Les pompes électriques de la station d'eau ne peuvent être réparées qu'au bout de quelques jours, ce qui permet, en outre, la fourniture d'eau potable aux Etablissements Hospitaliers de la ville, ainsi qu'aux services de lutte contre l'incendie. Le manque de gaz empêche le fonctionnement de la cuisine, et des foyers à bois et à charbon sont installés dans les pavillons. Un autre problème se pose : le ravitaillement en pain, les boulangers de la ville ayant cessé leurs activités dès le 25 mai, deuxième jour de bombardement. La direction décide d'utiliser un fournil particulier et un agent de service, ancien boulanger, se charge de préparer le pain nécessaire aux pensionnaires.

Le 28 mai, les premiers allemands entrent à Armentières. Quelques groupes Allemands s'installent dans l'hôpital, les officiers occupent la maison située à gauche près de l'ancienne conciergerie, mais n'y restent que quelques jours. Il n'y aura pas d'autre occupation.

Peu après, en juin, arrive le Docteur Maillard, interne des Hopitaux Psychiatriques de la Seine. Venu de l'hôpital Calmette, il y était retenu prisonnier de guerre. C'est à lui qu'incombe la lourde charge de réorganiser les services médicaux. Le nombre de lits perdus s'élève à environ 500, la population de l'établissement a considérablement baissé. Hormis les évasions, on enregistre 577 décès en 1940, provoqués par les bombardements, mais aussi par une épidémie de typhoïde et un développement accru de la tuberculose pulmonaire. L'hiver particulièrement rigoureux emporte de nombreux aliénés au pavillon des "gâteux" et les 33 malades de l'Hôpital Psychiatrique de Dury-les-Amiens, admis en juillet, après avoir été regroupés à Solesmes, décèdent par "débilitation" dans les mois qui suivent leur entrée. Cette diminution du nombre de pensionnaires et le retour des mobilisés entraînent les licenciements des agents auxiliaires temporaires. Dans l'ensemble, cependant, le nombre d'agents évolue parallèlement à la population hospitalière. Pourtant, le personnel se chiffre en quantité insuffisante et la surveillance de 150 malades par 3 gardiens dans un pavillon n'est pas rare. En moyenne, on ne compte jamais plus d'un agent en service pour 25 malades, compte tenu des congés réguliers, de maladie et de repos hebdomadaires. Le personnel travaille dans des conditions pénibles et les moyens de traitement sont extrêmement pauvres, ce qui ne favorise guère la guérison des aliénés. A part l'internement à l'asile, l'assistance psychiatrique ne comprend pratiquement rien. Depuis 1903, on emploie des barbituriques et la camisole de force, mais la grande thérapeutique reste l'hydrothérapie où l'on soigne par les bains ou douches. D'autres moyens de traitement, dits traitements de choc, existent cependant, et sont largement utilisés :

- la Malariathérapie, appliquée aux Paralytiques Généraux. Méthode consistant à inoculer une forme bénigne de paludisme, mise au point en 1917 par un psychiatre autrichien, Julius Wagner Von Jauregg (1857-1940). Pour sa découverte, Von Jauregg obtient le Prix Nobel de Médecine en 1927.
- le choc au Cardiazol, proposé pour les schizophrènes par un psychiatre hongrois, Joseph Von Meduna (1896-1964), en 1929. Le Cardiazol, administré en injection intraveineuses, a une action convulsivante, provoquant des crises d'épilepsie.

- l'Insulinothérapie, ou Cure de Sakel, mise au point en 1933, par un psychiatre viennois, Manfred Sakel (1900-1957). La technique provoque des comas hypoglycémiques par injection d'insuline. On l'emploie dans toutes les psychoses, mais surtout pour la schizophrénie.
- la Pyrétothérapie, ou traitement par la fièvre, mise au point en 1933, consiste à provoquer des abcès de fixation par injection intra-musculaire d'essence de térébenthine.
- la Lobotomie, créée par Antonio Caetano de Egas Moniz (1874-1955) en 1935. Ce portugais est à l'origine de la psychochirurgie. Cette méthode lui vaut le prix Nobel de Médecine en 1949.
- l'Electrochoc, utilisé pour la première fois en Italie en 1938, par Ugo Cerletti (1877-1963) et Lucio Bini, apporte un moyen thérapeutique biologique efficace.
- la Cure de Sommeil (1946-1950), obtenue au moyen d'hypnotiques et appliquée dans les états névrotiques et dépressifs.

On se sert de ces traitements jusque dans les années 1950. La Cure de Sakel est employée jusqu'en 1965 environ, de même que les cures de sommeil, et les électrochocs sont encore utilisés dans les années 1980, mais sous narcose.

L'Institut Médico-Pédagogique, quant à lui, ne dénombre aucune victime en mai 1940. Il accueille des garçons et des filles dont la surveillance est assurée par 11 religieuses appartenant à la communauté Notre-Dame de la Merci, assistées de femmes de service. Sœur Marie-Madeleine, la Mère Supérieure, dirige ces religieuses qui éduquent les enfants de 6 à 14 ans. Des éducateurs, issus du personnel de l'hôpital Psychiatrique, s'occupent quant à eux des adolescents de 14 à 18 ans. Les travaux de restauration des bâtiments endommagés par les bombardements commencent immédiatement. Pour se faire, des matériaux récupérés dans les immeubles détruits sont utilisés. La moitié de l'Institut Médico-Pédagogique étant démolie, il est nécessaire d'affecter deux nouveaux pavillons : l'un aux "arriérés profonds inéducables", l'autre aux filles. Cette division entraîne la séparation de ces enfants avec deux autres services, l'un ouvert aux "garçons éducables" de moins de 14 ans et l'autre aux "mineurs difficiles" , confiés pour la plupart par décision des Tribunaux ou par arrêté des Préfets. La reconstruction se poursuit en 1941. On répare la cuisine, la pharmacie et l'internat. Une nouvelle cuisine s'ouvre à l'Institut Médico-Pédagogique tandis que l'on remet en état les jardins, les serres et les plantations. On procède à des aménagements intérieurs au pavillon 13 Morel afin d'ouvrir une "Maison de Travail", destinée à recevoir des femmes prostituées atteintes de maladies vénériennes. L'ouverture de ce service a lieu le 28 octobre 1941, conformément aux instructions de l'Inspection Départementale de la Santé, sur ordre de "l'Oberfeldkommandantur" et fonctionne jusqu'à la Libération, en septembre 1944. Du personnel féminin est recruté à cette occasion. Soulignons au passage, qu'en règle générale, jamais n'est employé de personnel féminin dans les services d'hommes.

En mars 1941, le Docteur Guilbert revient de captivité et réintègre les fonctions qu'il occupait à la déclaration de la guerre. L'affectation d'un pavillon spécial, le 8 Lasègue, pour les tuberculeux s'impose dès 1941. Année où l'on dénombre encore 417 décès, dont 184 de cette terrible maladie à l'époque mal soignée et qui se développe fortement avec la sous-alimentation. L'Hôpital Psychiatrique pratique le rationnement prévu par le Ravitaillement Général, les

livraisons étant effectuées contre remise de tickets et de bons d'approvisionnement. Des rations supplémentaires sont distribuées aux tuberculeux, aux malades travailleurs au nombre de 150 environ, et aux militaires réformés et pensionnés de la guerre 1914-1918. Ces derniers sont regroupés au pavillon Dron (face à la rue Gustave Dron). La mise en exploitation d'une partie des pelouses et jardins permet le développement des cultures maraîchères. La brasserie fonctionne régulièrement et la bière est distribuée suivant les prescriptions. Le lait, en quantité insuffisante, est fourni par la ferme. En 1942 est effectuée la restauration des pavillons 8 Lasègue, 12 Leuret, de l'Institut Médico-Pédagogique et des cuisines dans lesquelles des fourneaux au charbon et au bois sont installés. La remise en état des pavillons 9 Marchand et 14 Dron, ainsi que la réfection des chaussées a lieu l'année suivante. De plus, des nouvelles classes à l'Institut Médico-Pédagogique s'avèrent nécessaires suite à l'admission de 452 enfants en 1942 et 1943, confiés par le Tribunal des Enfants et Adolescents de Lille.

La guerre continue, mais dès le début de l'année 1944, chacun sait ou se doute que cette année sera la dernière. Les bombardements se font de plus en plus fréquents. Aussi, il devient utile de construire des abris dans les différents pavillons, et une infirmerie de secours dans les sous-sols de la brasserie. En outre, un groupe électrogène est acheté pour fournir l'électricité en cas d'interruption du service public. Les premiers symptômes de la débâcle allemande apparaissent dès août 1944 et le 3 septembre, les Forces Françaises de la Résistance engagent contre les ennemis un combat qui dure 3 jours. Pendant cette période, l'Hôpital Psychiatrique abrite de nombreux groupes de Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.) qui y trouvent gîte et nourriture. 1200 repas leur sont servis chaque jour, préparés avec les denrées fournies par les Autorités Locales. Dans les dépendances de la ferme sont dissimulées deux chenillettes prises à l'ennemi, les Allemands capturés sont enfermés dans des bâtiments appropriés. Malgré les difficultés de circulation dans la ville et l'absence de certains agents combattants dans les F.F.I., les services de l'hôpital ont été continuellement assurés. D'ailleurs, il n'est pas rare que les "infirmiers" commencent leur travail une heure plus tôt le soir ou le finissent une heure plus tard le matin, ou davantage encore, en raison des couvre-feux imposés par les troupes d'occupation.

Aujourd'hui, une plaque dressée à l'entrée, près du service d'accueil, nous évoque le souvenir des membres du personnel, tombés soit aux armées, soit au cours des bombardements. Ils s'appelaient :

BERTRAND Stéphan
DEULLY Charles
DEWAS Gustave
GEVAERT Rémy
JESSEL Henri
VERKEIN Julien

tués ou disparus

GOVART Just
PAUTONNIER Adonia
PAUTONNIER Roger
RAMBAUT Alexandre
VERDIERE Louis

tués au cours de bombardements.

La guerre, désormais, touche à sa fin. C'est le moment de procéder à une réorganisation complète de l'Hôpital Psychiatrique, alors divisé en 2 sections, ayant chacune une population oscillant autour de 500 malades. Or, les destructions ont entraîné l'intrication de ces 2 sections et il devient urgent de rétablir l'infirmerie-admission de la 2e section, qui auparavant se trouvait au pavillon 9 Marchand et qui était dirigée par le Docteur Follin. celle de la 1re section occupait le pavillon 10 Aubanel, sous la direction du Docteur Guilbert. Quant au Docteur Robert Vullien, il a la charge de l'Institut Médico-Pédagogique qui regroupe 577 enfants. Chaque section dispose d'un parloir où sont conduits les pensionnaires recevant des visites. On y trouve aussi les bureaux des surveillants qui assurent également le secrétariat médical. Le parloir de la 1re section, situé à droite de l'allée centrale, est surmonté de la pharmacie, placée sous le contrôle d'un pharmacien de la ville, M. Bartier, et à laquelle sont attachées deux infirmières diplômées. Au dessus du parloir de la 2e section, face à celui de la 1re, se trouvent les appartements des internes qui furent, à diverses époques les Docteurs Edouard Dorémieux, Florimond Dorémieux, Menardier, Ledoux et Chabé.

Plaque commémorative des victimes de la seconde guerre mondiale

L'après-guerre

En 1945, l'hôpital Psychiatrique emploie 395 personnes réparties entre les services médicaux, généraux et administratifs ; il est placé sous la direction de M. Pierre Delcourt depuis 1937. M. Guichon exerce la fonction d'économe et M. Benoit celle de receveur. La population hospitalière se maintient à 1534 malades, avec une augmentation du nombre des entrées, dues à la fermeture de la Clinique Départementale d'Esquermes en 1944, mais aussi plus de sorties, dues aux résultats des thérapeutiques de choc. L'Etablissement occupe régulièrement 330 pensionnaires, mais ils sont soumis à un travail dont l'objectif est davantage lucratif que psychothérapique. Les enfants "éducables" suivent des classes d'enseignement primaire, chaque classe comportant 20 élèves en moyenne. L'instruction est donnée par des instituteurs choisis par l'Autorité Académique et les méthodes d'enseignement diffèrent selon le niveau intellectuel de chaque enfant. Les pupilles de plus de 14 ans reçoivent une formation professionnelle, en particulier des travaux de jardinage, afin de leur donner le goût du travail. Les filles suivent des cours d'enseignement ménager dans les cuisines ou les ateliers de couture de leur pavillon. Les distractions aux malades, pratiquement inexistantes pendant les hostilités, renaissent en 1945. Elles consistent en jeux divers, séances cinématographiques et concerts donnés par des sociétés musicales de la ville. Pour les enfants "éducables", une colonie de vacances est aussi organisée dans les fermes de Frelinghien, appartenant à l'Hôpital Psychiatrique.

L'œuvre de reconstruction traîne en longueur, engendrée notamment par d'énormes difficultés financières. Les Administrateurs ont à faire face à de multiples problèmes : reconstruction des bâtiments détruits, agrandissements nécessités par une humanisation de plus en plus poussée, création de nouveaux services, modernisation des services économiques, tels cuisine et buanderie. Rien ne peut donc être entrepris dans les années qui suivent la Libération.

Ce n'est qu'en 1951 que la reconstruction des ailes détruites commence, sous la direction des architectes Motte et Delplace. Les travaux du pavillon 6 Parchappe durent de 1952 à 1955 et ceux du pavillon 5 Foville de 1954 à 1955. En ce qui concerne les parties ruinées du pavillon de l'Institut Médico-Pédagogique, la décision de reconstruction n'apparaît qu'après de longues discussions, la question étant de savoir si ce service doit être ou non maintenu à Armentières. L'Hôpital Psychiatrique maintenant réédifié, emploie en 1954, 470 personnes pour une population de 2020 malades.

ASILE D'ALIÉNÉS D'ARMENTIÈRES — Pavillon d'Administration

Institut Psychologique

Allée centrale

Vue générale

Facade principale de l'Institut Médico-Pédagogique

Un réfectoire de l'Institut Médico-Pédagogique

ASILE D'ALIÉNÉS D'ARMENTIÈRES — Les Cuisines (Vue intérieure)

Potager - 7 hectares

L'évolution de l'Etablissement

A l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, la fonction infirmière est reconnue par la création d'un examen d'entrée. Le gardien a vécu. L'infirmier nouveau est arrivé. Par le décret du 20 mai 1955, l'infirmier H.P. passe au statut général du personnel des établissements de soins et de cure. La découverte des neuroleptiques, à partir de 1952, contribue à faire progresser les soins en psychiatrie et supplante, petit à petit, toutes les thérapeutiques de choc employées à cette époque. Le premier neuroleptique est le chlorpromazine, plus connu sous le nom de "Largactil". Utilisé par les psychiatres français Jean Delay et Pierre Deniker, il inaugure la psychopharmacologie moderne. Dans les années 1960, apparaissent des nouvelles thérapies. On emploie les neuroleptiques à haute dose, la narco-analyse, etc.

La circulaire du 15 mars 1960, relative au programme d'organisation et d'équipement des départements en matière de lutte contre les maladies mentales, établit la notion de "secteur psychiatrique". L'idée de base est d'entreprendre les soins à un stade aussi précoce que possible et de permettre, en outre, une continuité de prise en charge par une même équipe médico-sociale, dans une aire géographique donnée. Chaque secteur correspond à un groupe inférieur à 70000 habitants. L'Hôpital Psychiatrique voit l'éclatement de ses structures par la création d'hôpitaux de Jour, de Nuit, de Dispensaires, de Foyers, d'Appartements Thérapeutiques, d'Atelier Protégés, etc. Au 350e anniversaire de l'établissement, en 1964, l'hôpital Psychiatrique s'étend sur une superficie de 30 ha environ. Il se compose de 24 unités de soins, et de nombreux autres bâtiments abritant les ateliers des services généraux, la cuisine, la blanchisserie-lingerie, une brasserie, une chaufferie, un pavillon d'Administration et quelques maisons d'habitations réservées aux fonctionnaires. On compte aussi 11 ateliers d'ergothérapie, un centre social avec cafétéria, des salles de lecture et de distractions, une salle des fêtes et de cinéma, une chapelle et une boutique. D'autre part, l'établissement possède une exploitation agricole mitoyenne de 20 ha, une autre à Frelinghien de 45 ha, ainsi qu'un potager de 10 ha près de l'hôpital.

2384 malades venant du département du Nord sont hospitalisés à l'hôpital Psychiatrique d'Armentières qui emploie 820 personnes.

L. P. 2. - ARMENTIÈRES (Nord)
Portail d'entrée de la Maison de Santé

Pour une autre image de l'hôpital (décembre 1997)

En 1937, l'appareil asilaire amorce un virage, lorsqu'un décret transforme les asiles en hôpitaux psychiatriques. Cependant, ce signe prémonitoire de changement paraît bien dérisoire sur le moment. Les moyens de traitement sont pratiquement inexistants, et à part l'internement à l'asile, l'assistance psychiatrique n'offre que de pauvres solutions. Les chambres capitonnées, les cages de bois aux couvercles en grillage à lapins, les électrochocs, les douches, et la camisole de force font partie de la panoplie des "traitements" utilisés, jusqu'à l'apparition du premier neuroleptique en 1952, puissante médication du système nerveux, considéré comme étant une "camisole de force chimique" annihilant le malade et l'isolant aussi assurément qu'une prison. L'avènement de la "politique de secteur", en 1960, ne modifie pas la surpopulation de l'hôpital psychiatrique. Les pavillons vivent à un rythme où tout est programmé, et où les infirmiers, munis de gros trousseaux de clefs, veillent à maintenir le calme. Les "pensionnaires" non alités, vêtus uniformément de bleu l'été, et de velour marron l'hiver, s'entassent presque toute la journée dans une salle commune, attendant l'heure des repas, et le moment de rejoindre leurs dortoirs. Tout aurait pu continuer ainsi, si personne n'avait eu l'idée de changer les habitudes, malgré l'inquiétude suscitée par l'étendue de cette entreprise. La volonté déterminée d'atteindre l'objectif fixé marque la fin des anciennes méthodes. Avec le développement des techniques de soins et la mise en place de projets individualisés pour les patients, l'institution psychiatrique devient un véritable lieu de soins destiné à resocialiser les "malades", avec pour finalité leur réintégration dans la cité. L'établissement psychiatrique s'engage alors dans une bataille pour parvenir à s'ouvrir sur l'extérieur.

En 1970, les infirmiers deviennent "Infirmiers de Secteur Psychiatrique", et en 1972, l'Hôpital Psychiatrique devient "Centre Hospitalier Spécialisé". A la date du 1er mai 1971, l'Hôpital héberge 2539 malades dont 60 femmes. La bisexualisation, préconisée par le ministère, par ses circulaires du 15 mars 1960 et du 24 janvier 1969, a bien des difficultés à s'étendre. La première femme hospitalisée à Armentières arrive en 1964. La loi du 27 juin 1990 modifie celle du 30 juin 1838, et l'EPSM Lille-Métropole devient la nouvelle dénomination du C.H.S. en 1993. L'évolution des prises en charge nécessite une meilleure structuration des soins et les projets thérapeutiques entraînent une réflexion permettant l'installation d'un certain nombre d'actions en vue d'un objectif tournant autour de la resocialisation ou de l'autonomisation. Par ces actions, l'importance du relationnel et de l'éducatif est mis en évidence dans le comportement soignant.

La clinique Jérôme Bosch

En 1983, le pavillon 11, connu depuis toujours pour être le "pavillon de force", ferme ses portes afin de subir une cure de jouvence. Il est vrai que cette unité avait perdu sa fonction originelle depuis quelques années déjà. Auparavant, dans ce lieu très particulier, étaient internés des "malades difficiles", que l'on pouvait situer à la limite de la justice et de la psychiatrie. L'architecture intérieure surprenait et impressionnait les nouveaux regards, avec les tables scellées sur le sol dans les salles communes, et les cellules étroites et hautes, sinistres, renforçant l'impression d'un milieu carcéral. Un an plus tard, avec le "procès de la folie" qui s'y déroule dans le cadre de la semaine culturelle du C.H.S., commence la démystification du "pavillon de force". La réhabilitation du bâtiment permet, en novembre 1986, l'ouverture de la "clinique Jérôme Bosch". Les transformations apportées démontrent que la réhumanisation vient d'être largement dépassée, car elles entraînent, par ces nouvelles structures, la possibilité de multiplier les interventions permettant les ouvertures vers la vie extérieure. Afin de concrétiser encore plus cette volonté d'ouvrir les portes d'un milieu fermé, deux sculptures sont inaugurées le 28 septembre 1991, conçues et réalisées par les patients de la clinique, avec l'aide d'un animateur en art plastique. La première, installée face au bâtiment, a pour nom "Match vital". Elle représente quatre personnages qui, en fait, n'en forment qu'un, "l'homme mental", traduit par le choix d'une même couleur, le noir. La seconde a été placée dans la cour de la clinique. Il s'agit de la "Famille", un groupe de cinq personnages dont la mise en œuvre fut abordée de façon plus colorée. Ces créations ont permis aux patients de communiquer largement avec des groupes sociaux différents, établissant ainsi des échanges entre l'hôpital et le monde extérieur.

Le Centre infanto-juvénile Robert Vullien

La construction d'un nouveau centre infanto-juvénile s'impose depuis bien longtemps. En effet, il est devenu plus qu'indispensable de remplacer, par des locaux adaptés, les bâtiments préfabriqués qui jusqu'alors accueillaient les enfants psychotiques. Le projet voit le jour en 1973, mais la pose de la première pierre n'aura lieu qu'en octobre 1986, des difficultés rencontrées pour obtenir la

programmation des travaux et les financements nécessaires ayant retardé l'ouverture du chantier. En septembre 1988, le nouvel ensemble, se déployant sur 6000 m2 de verdure et 3800 m2 de surface bâtie, est prêt à fonctionner, et reçoit le nom de "Robert Vullien", en hommage à un médecin psychiatre d'Armentières, considéré dans la région comme étant "le père de la pédopsychiatrie". Possédant sa propre entrée dans la rue des Murets, il comprend cinq pavillons répartis en trois unités de soins, un bâtiment pour les activités corporelles et un bâtiment administratif. Le Centre Robert Vullien a une capacité de soixante lits réservés à l'accueil des jeunes handicapés de 2 à 16 ans, avec pour projet d'éviter une désinsertion sociale, scolaire ou familiale. C'est cette volonté qui conduit à la fermeture des portes le week-end, les enfants étant dirigés vers leurs familles. A cet ensemble, il faut ajouter l'ancien pavillon 17, situé hors de cette enceinte et rattaché à ce service, qui peut accueillir 25 adultes polyhandicapés de plus de 16 ans en hospitalisation complète, et dont l'objectif principal est donné à l'éveil. La nouvelle structure, équipée d'un matériel adéquat, permet de mettre en œuvre un éventail de thérapies plus large, tout en prenant en compte l'enfant et son environnement.

L'entrée principale de l'E.P.S.M.

En 1991, la politique d'ouverture vers l'extérieur impose une modification de la porte d'entrée principale. Cet accès, réalisé lors de la reconstruction de l'établissement au lendemain de la Première Guerre Mondiale, avait déjà subi une transformation il y a une trentaine d'années, afin de permettre le passage plus commode des véhicules qui auparavant s'y croisaient difficilement. Une large grille avait alors remplacé le haut portail en fer forgé, à double battants, lui-même surmonté d'un audacieux fronton de briques, à "pas de moineau". Cette fois-ci, la réalisation de la nouvelle entrée change radicalement l'image de marque de l'établissement, en apportant par son accès plus dégagé, l'impression de n'être plus qu'un lieu de passage. A droite de l'entrée, avec ses grandes baies vitrées, le B.I.O. (Bureau d'Information et d'Orientation), est une véritable passerelle entre le monde extérieur et celui du monde hospitalier, où l'équipe en place est au service de l'accueil 24h/24h.

Quant aux anciennes grilles, symbole de l'enfermement, elles sont utilisées comme matériaux de base d'une sculpture. L'œuvre d'art, appelée "Libre Appui", représente une aile en bronze s'élançant dans les airs, portée par l'ancienne grille disposée dans un mouvement de montée en spirale, le tout symbolisant l'évolution de la psychiatrie qui s'ouvre sur l'extérieur. L'implantation de la sculpture, le 10 décembre 1993, au cœur de la cité, entre le complexe sportif et le lycée Ile-de-Flandre, traduit la volonté d'ouverture de l'E.P.S.M. sur la ville.

Le Centre d'Accueil

En novembre 1994, un nouveau chantier s'ouvre dans la logique de complémentarité du B.I.O., afin d'améliorer la prise en charge des nouvelles admissions, tant d'un point de vue médical qu'administratif. A l'ancien pavillon de soins n°3, entièrement réhabilité, se substitue, en mai 1996, un centre d'accueil,

conçu pour optimiser les prestations dans l'établissement. De nombreux services y sont regroupés : la Direction des Soins, le Bureau de Soins Infirmiers, le Service des Admissions, celui des Frais de Séjour et celui de l'Administration des Biens et de la Régie, sans oublier le D.I.R.M. (Département d'Information et de Recherche Médicale) né officiellement en mai 1990 et le Centre de Documentation.

La Modernisation

Inlassablement, l'établissement s'efforce de changer l'image de la psychiatrie. De nombreux travaux sont entrepris, pour, d'une part moderniser l'ensemble des services annexes : cuisine, blanchisserie, radiologie, chaufferie, etc., et d'autre part, répondre aux besoins d'humanisation des lieux de soins. Les pavillons voient leur architecture intérieure se modifier, afin d'offrir aux patients des espaces plus accueillants. La modernisation des locaux vient transformer les lieux d'enfermement en lieu de réflexion et d'initiative. Aujourd'hui, ce sont plus de 130 activités inscrites dans un projet thérapeutique, qui rythment la vie des unités de soins.

Ouverture sur l'extérieur

Durant de nombreuses années, le C.H.S. ne cesse d'apporter de profonds changements afin de faire évoluer la psychiatrie, toujours dans l'esprit d'ouvrir toutes grandes, les portes de l'établissement. La découverte de ce lieu, très peu connu et souvent enclin aux préjugés par le grand public, ne peut que favoriser l'évolution du jugement que les personnes extérieures peuvent apporter à la psychiatrie. Afin de rapprocher l'hôpital de la cité, de nombreuses actions sont entreprises afin de multiplier les occasions de découvrir l'existence et le cadre de vie des patients. Les traditionnelles journées "Portes Ouvertes", chaque année, constituent dans le passé un événement dans la ville. Des jeux inter-hôpitaux, avec la participation des autres établissements spécialisés, des expositions, kermesses, vente des travaux exécutés par les ateliers d'ergothérapie, encouragent la cité à pénétrer dans l'hôpital. Des expositions organisées par la M.G.A.S. (Mutuelle Générale des Affaires Sociales), ou encore par l'association "Art et Passion", dans l'enceinte du C.H.S. ou en ville, fortifient cet esprit d'ouverture.

Aux journées "Portes Ouvertes" succédent, en 1991, les journées "Rencontres" qui accueillent nombre de visiteurs, exprimant à travers rencontres sportives, festivals vidéo-psy, expositions, etc., la volonté de présenter un espace de connaissance et de dialogue, mais aussi un espace de tolérance qui ne peut prendre sens que dans la différence et l'acceptation de l'autre. Aujourd'hui, les journées de rencontres, plus étalées dans le temps, ont lieu toute l'année, rassemblant les patients, les membres du personnel, et aussi le public, à l'occasion de manifestations diverses, telles que les tournois de rugby ou de pétanque, les courses pédestres ou de cyclotourisme, ou encore les spectacles de groupes folkloriques et de troupes théâtrales. Les sorties se multiplient : théâtre, cinéma, musée, piscine, etc., de façon à instaurer un climat de confiance et de sécurisation, avec pour conséquence des fermetures, comme celle de la salle de cinéma transformée aujourd'hui en salle de sport.

Toutes ces transformations s'inscrivent dans la lignée des actions menées en

faveur d'une politique d'ouverture sur l'extérieur. Une politique, à l'origine de la création d'un logo et du changement de nom de l'établissement. Le 16 mai 1993, le C.H.S. d'Armentières change d'appellation, faisant suite à la réforme hospitalière de 1991 abrogeant le qualificatif "Spécialisé", et devient l'E.P.S.M. Lille-Métropole (Etablissement Public de Santé Mentale).

L'informatique et la communication

En 1984, l'informatique fait son apparition au C.H.S.. Petit à petit, il prend de l'extension et le parc de micro-ordinateurs ne cesse d'être développé pour se généraliser dans toutes les structures. L'informatique hospitalière est devenue un outil indispensable qui, par ses applications, aide considérablement la gestion de l'établissement.

De nombreux moyens modernes de communication, accessibles à tous, sont mis en place pour répondre aux besoins de l'information. Un service Communication est créé au sein du C.H.S., en janvier 1992, dont la mission est d'être au service des services. Il s'efforce de mettre en place une politique de communication sur l'ensemble de l'établissement et avec ses partenaires extérieurs. Le lancement du magazine "EPSM Mag" en février 1994, destiné au personnel, permet d'apporter un nouveau regard sur l'établissement. Ajoutons à cela la cellule vidéo qui réalise films, photos et productions sonores, en fonction des besoins de l'établissement.

En septembre 1994, un nouveau matériel téléphonique, l'autocommutateur "Matracom 6500", est installé, offrant par ses apports technologiques aux multiples fonctions, des moyens de communication modernes. Citons encore le réseau interconnexion dont le but est d'améliorer la communication et d'amener l'information. Par ce nouvel outil et son déploiement, de nombreux services, entrant dans le monde de la messagerie, se voient dotés d'un système d'information pouvant répondre aux besoins nouveaux de l'établissement.

Les structures intra-hospitalières

En 1989, dans l'ancien pavillon n°16, plus connu sous le nom de "la Ferme", s'ouvre l'atelier occupationnel "Jules-Leclercq", du nom d'un patient autrefois hospitalisé au C.H.S. qui occupait son temps à confectionner des tapisseries. Proposant de multiples activités selon les désirs des patients, l'atelier a la particularité d'affirmer sa différence par cette diversité, à l'inverse de ce qui se faisait auparavant, lorsque les ateliers n'offraient qu'une seule activité bien spécifique.

Le 2 septembre 1993, la Galerie des Bons-Fieux voit le jour, avec pour vocation de recevoir des expositions organisées par des visiteurs, et des œuvres réalisées par les patients, au cours des différents ateliers d'ergothérapie. En plus de ces expositions mensuelles, la boutique de l'atelier propose divers objets qui peuvent être achetés toute l'année. Aujourd'hui, avec ses cinq ateliers, la Galerie des Bons-Fieux est devenue un véritable trait d'union entre l'hôpital et la ville, favorisant les échanges entre les patients et les gens de l'extérieur.

Le 1er octobre 1994, dans l'ancien pavillon n° 9 endommagé par un incendie en avril 1986, s'ouvre l'Espace Jacques-Brel. Le terme "espace" avait été donné à cette structure de type clinique pour hospitalisation libre, afin de désigner le contraire de l'enfermement. Cette nouvelle unité, pouvant recevoir 23 patients à temps complet et en court séjour, affirme sa volonté de créer un espace de vie, de soins et d'écoute.

Les structures extra-hospitalières

Parallèlement, l'ouverture sur la ville est réalisée par la mise en place de structures en-dehors de l'hôpital, réparties sur l'ensemble des secteurs de psychiatrie que couvre actuellement l'E.P.S.M.. Le 7 mai 1994, le secteur armentiérois (59G07), procède à une double inauguration : celles du Centre de Jour "Albert-Camus" d'une capacité de 15 personnes, et du Centre Médico-Psychologique "Henri-Deren". Implantées au cœur d'Armentières, sur la place du Marché aux Toiles, ces deux structures aménagées dans le même bâtiment revêtent des vocations bien différentes, et permettent d'éviter au maximum l'hospitalisation des patients, avec l'avantage d'être suivis et entourés.

Précédemment, le 25 septembre 1993, un nouveau lieu thérapeutique souvre à Frelinghien : "La Cense Jeanne et Louis-Malbranque", du nom des agriculteurs qui occupaient auparavant cette Cense (ancien nom donné aux fermes). Cette structure complémentaire, à l'origine de type C.A.T.T.P. (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), et transformée en Hôpital de Jour Rural en 1995, accueille en son sein des patients en court séjour avec des projets de resocialisation. Atelier de travail et d'occupation, elle leur permet d'atteindre un certain degré d'autonomie.

Un bâtiment, annexe de l'Hôpital de Jour, reçoit en réhabilitation, des patients ayant un long passé psychiatrique et hospitalisés à temps complet à l'E.P.S.M..

Aujourd'hui

A l'heure actuelle, l'Etablissement Public de Santé Mentale d'Armentières a en charge 9 secteurs de psychiatrie générale adultes, dont 2 secteurs provisoires et 2 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.
Il comporte 35 unités de soins. Sur les secteurs sont implantés :

- 5 Hôpitaux de Jour
- 10 Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (C.A.T.T.P.)
- 1 Appartement Thérapeutique
- 16 Centres Médico-Psychologiques (C.M.P.)
- 1 Résidence filière appartement
- 1 Atelier thérapeutique et centre d'art
- 39 Antennes de Consultation

La volonté de prise en charge des patients au plus près de leur domicile, conséquence de la sectorisation, donne la priorité aux investissements en extra-hospitalier, et entraîne le développement de ces structures hors les murs.

L'activité intra-hospitalière est en baisse constante, alors qu'une nette augmentation des actes sur le secteur se fait sentir. La "file active", concernant les patients non hospitalisés, connaît un fort développement. Sur douze mois, près de 15 200 personnes, sur une population de 600 000 habitants répartis sur 62 communes pour la psychiatrie générale et 116 communes pour la psychiatrie infanto-juvénile, ont bénéficié au moins d'un acte thérapeutique, évitant ainsi les risques d'une hospitalisation à temps plein. Transition entre le passé et le futur, l'extension des structures de l'E.P.S.M. sur les secteurs entraînent la fermeture de certaines unités de soins à l'intérieur de l'hôpital, et une diminution sensible du nombre des patients hospitalisés. Une profonde évolution se dessine, tant au point de vue thérapeutique qu'au point de vue social, permettant aux patients de disposer de structures nombreuses et variées, leur offrant une meilleure qualité des soins.

L'E.P.S.M. compte 681 lits d'hospitalisation complète, 72 places en structures internes et 70 places en structures extérieures. Il emploie 1781 personnes, dont 68 médecins et internes.

Clinique Jérôme Bosch

Piscine du Centre Infanto-Juvénile Robert Vullien

Entrée principale de l'E.P.S.M Lille-Métropole

Centre d'accueil

Salle d'exposition de la Galerie des Bons-Fieux

Le Cèdre Vert à Comines

Résidence André Breton à Faches-Thumesnil

Direction de l'Etablissement de 1615 à nos jours

1615 Henri PRINGUEL, fondateur
1626 Père ANGE, Capucin - supérieur
*
1696 Frère Alexis LEMAHIEU
*
1701 Frère François BECCU
1703 Frère François GHESQUIERE
*
1710 Frère Benoist BRICOU
*
1720 Frère Jean MILHOMME
1723 Frère Ignace MARQUILLY
1725 Frère Martin BURETTE
1730 Frère Jean-Frans DELEPORT
1732 Frère Martin BURETTE
*
1746 Frère Antoine LEFEBVRE
1749 Frère Agathon CHUFFART
1752 Frère Adrien MAHIEU
*
1765 Frère Léon LEMOINE
1771 Frère Liévin de VILLIERS
1774 Frère Benoit LEFEBVRE
1778 Frère Ange de KEERLE
1780 Frère Policarpe SENECHAL
1792 Frère Augustin CARON
*
1812 Frère Antoine DELESPIERRE
*
1822 M. LESPAGNOL - Docteur en Médecine
*
1840 M. BOUE DE VERDIER - Directeur
1845 M. LEMAIRE
1847 M. L. GUILBERT
1855 M. LHERBON DE LUSSATS
1857 M. DELAIR
1874 M. le Docteur BOUTEILLE
1880 M. DUBIAU
1894 M. le Docteur TAGUET
1897 M. le Docteur KERAVAL
1910 M. GASPA
1912 M. CUVELIER
1922 M. CRAIGNON
1924 M. FOLCHER
1937 M. DELCOURT
1949 M. VANDENHOVE
1953 M. FAURIE
1970 M. MERCIER
1978 M. JACQUOT
1988 M. BEDEX
1995 M. NOEL (par intérim)
1996 M. SEROR
1999 M. MONTAGNE (par intérim)
2000 M. HALOS

** Les recherches n'ont pas permis de retrouver l'identité des directeurs de ces époques.*

Chronologie

1615 :	fondation de la Maison des Bons-Fils
1626 :	les Bons-Fils adoptent la 3e règle de Saint-François
1639 :	premier agrandissement de la Maison des Bons-Fils
1664 :	six Bons-Fils d'Armentières établissent une maison à Lille
1671 :	second agrandissement. Construction d'un cloître
1679 :	les Bons-Fils d'Armentières établissent une maison à Saint-Venant
1696 :	la Maison des Bons-Fils est appelée "maison-forte" par les Armentiérois
1714 :	construction d'une nouvelle église et d'un nouveau cloître
1761 :	nouvel agrandissement
1790 :	inventaire complet du contenu de la Maison des Bons-Fils en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale
1793 :	la Maison des Bons-Fils sert de prison
1794 :	la Maison des Bons-Fils devient propriété nationale
1802 :	la Maison des Bons-Fils est prise en charge par la commission administrative des hospices civils d'Armentières
1815 :	fin de l'existence de la communauté des Bons-Fils
30 Juin 1838 :	loi à l'origine de la psychiatrie en France
1841 :	l'ancienne Maison des Bons-Fils devient l'Asile Public d'Aliénés d'Armentières
1875 :	construction d'un nouvel établissement sur l'emplacement qu'il occupe actuellement
1876 :	vente de l'ancienne Maison des Bons-Fils à la ville d'Armentières
1882 :	les "internés" sont transférés dans le nouvel établissement
1899 :	construction d'un pavillon de 100 lits pour "enfants anormaux"
1912 :	décret ministériel portant sur la réorganisation des asiles d'aliénés
1914-1918 :	première Guerre Mondiale. L'asile est évacué
1921-1938 :	reconstruction de l'asile
1937 :	un décret transforme les Asiles en Hôpitaux Psychiatriques
1939-1945 :	seconde Guerre Mondiale. Trois pavillons et un bâtiment pour enfants sont détruits
1955 :	fin de la reconstruction de l'Hôpital Psychiatrique
1960 :	circulaire du 15 mars
1964 :	inauguration du Centre Social. Arrivée de la première femme hospitalisée à Armentières
1970 :	réforme hospitalière. L'infirmier devient I.S.P. (Infirmier de Secteur Psychiatrique)
1972 :	l'Hôpital Psychiatrique devient Centre Hospitalier Spécialisé
1983 :	fermeture du "pavillon de force" n°11
1984 :	arrivée de l'informatique
Nov. 1986 :	ouverture de la clinique "Jérôme-Bosch"(ancien pavillon de force n°11)
Sept. 1988 :	ouverture du Centre infanto-juvénile "Robert-Vullien"
1989 :	création de l'atelier occupationnel "Jules-Leclercq"
1990 :	création du G.A.T.A.L. (Gestion des Activités Thérapeutiques d'Animations et de Loisirs)
17 Mai 1990 :	constitution officielle du D.I.R.M. (Département d'Information et de Recherche Médicale)

27 Juin 1990 :	loi modifiant celle du 30 juin 1838
28 Sept. 1991 :	inauguration des sculptures “Match vital” et la “Famille”
Nov. 1991 :	inauguration du nouvel accès d’entrée principale et du B.I.O. (Bureau d’Information et d’Orientation)
Janv. 1992 :	création du service Communication
10 Mai 1993 :	inauguration du terrain de rugby
16 Mai 1993 :	inauguration du logo et de la nouvelle dénomination de l’établissement. Le C.H.S. devient l’E.P.S.M.-L.M.
20 Juin 1993 :	concert de l’Orchestre national de Lille
02 Sept. 1993 :	création de la Galerie des Bons-Fieux
25 Sept. 1993 :	inauguration de la ferme Jeanne et Louis-Malbranque de Frelinghien
10 Déc. 1993 :	inauguration dans la ville de la sculpture “Libre appui”
10 Déc. 1993 :	création d’un serveur Minitel 3616 code EPSM
Fév. 1994 :	parution du premier numéro du magazine “EPSM Mag”
07 Mai 1994 :	inauguration du Centre Albert-Camus et du CMP Henri-Deren
Sept. 1994 :	installation du nouveau matériel téléphonique (autocommutateur Matracom 6500)
01 Oct. 1994 :	inauguration de l’Espace Jacques-Brel
Mai 1996 :	ouverture du Centre d’Accueil (ancien pavillon n°3)

Un personnage hors du commun : "Jean-François Rameau" (1716-1777)

Le "Neveu" retrouvé

De tous les personnages illustres qui passèrent à Armentières, célèbres ou restés dans l'oubli, il en est un qui séjourna quelques années dans notre cité, et même y mourut, sans que personne ou presque, n'en sut jamais rien. Cet homme, extraordinaire pour les uns, original pour les autres, avait pour nom Jean-François RAMEAU, neveu de l'illustre Jean-Philippe RAMEAU (1683-1764), célèbre musicien français du XVIII^{e} siècle. Tout le prédestinait à la musique, et il semble bien qu'il ne pouvait pas en être autrement.

"Jean-François RAMEAU est né à Dijon le 31 janvier 1716, et le lieu ainsi que la date de sa mort nous sont inconnus...". C'est ce que nous disent toutes les encyclopédies et tous les ouvrages biographiques à propos de ce personnage.

Ceci n'est pas tellement surprenant, car l'étonnement se dissipera, lorsque finalement, on découvrira où il passa les dernières années de sa vie. C'est par hasard qu'est retrouvée sa trace dans les Archives Communales d'Armentières où son acte de décès figure à la date du 5 février 1777. Pensionnaire chez les Frères du Tiers-Ordre de Saint-François, dits "Bons-Fils", où il est interné sur lettre de cachet, Jean-François RAMEAU termina ses jours dans cet établissement, à la méconnaissance de ses amis. Cette maison est l'ancêtre de ce qui devint l'Hôpital Psychiatrique.

Persévérant dans la musique, Jean-François Rameau conserve l'espoir qu'on admette enfin son talent, il publie, en 1756, quelques pièces pour clavecin qui tombent bien vite dans l'oubli. D'ailleurs, on ne les connaît seulement que par le commentaire qu'en a publié Fréron (1) dans "l'Année Littéraire". Puis, partageant les idées des milieux hostiles aux philosophes, il écrit, en 1757, un menuet intitulé "l'Encyclopédique", qui ne connaîtra pas davantage de succès.

Le 3 février 1757, à 41 ans, il se marie, à la paroisse Saint-Séverin à Paris et devint hélas, rapidement veuf. Son épouse décède en janvier 1761, et son fils en juin de la même année. C'est aussi cette année-là que meurt son père. Se retrouvant seul, il perd toute dignité. Son incontinence de langage et ses sarcasmes l'écartent alors de la bonne société. Il est finalement chassé de la demeure du riche M. Bertin, un fermier général, sur lequel il compta pendant des années pour sa pitance quotidienne. C'est alors qu'il fréquente la compagnie du Café de la Régence de la place du Palais-Royal, ou d'autres endroits semblables, où l'on y rencontre des idées d'avant-garde, et des gens désargentés.

Cet étrange personnage marque tous ceux qui le rencontrent. Cazotte (2) écrivit de lui : "Ce personnage, l'homme le plus extraordinaire que j'aie connu, était né avec un talent naturel dans plus d'un genre, que le défaut d'assiette de son esprit ne lui permit jamais de cultiver". "Né musicien autant que son oncle, il ne put jamais s'enfoncer dans les profondeurs de l'art ; mais il était né plein de chant (= avec une voix apte au chant) et avait l'étrange facilité, d'en trouver impromptu, de l'agréable et de l'expressif sur quelques paroles qu'on voulût lui donner ; mais il eut fallu qu'un véritable artiste eût arrangé et corrigé ses phrases et composé ses partitions". Piron (3) signala les "saillies fantasques du pauvre ami", et Fréron lui reconnaissait "une imagination vive et ardente en musique".

Mais il passa à la postérité surtout par "Le Neveu de Rameau" de Diderot où l'auteur, s'inspirant d'une conversation de café qu'il eut avec lui, écrivit un dialogue philosophique, vers 1761, donnant du personnage un portrait conforme au témoignage des contemporains.

(1) FRERON Elie (1718-1776) : Critique français. Il fonda "l'Année Littéraire", une revue publiée de 1754 à 1776, où il fit paraître des pamphlets contre Voltaire et les Encyclopédistes.

(2) CAZOTTE Jacques : (Dijon, 1719 Guillotiné à Paris, 1793) : Ecrivain français, auteur du récit fantastique "Le Diable Amoureux". Il devint maire de Pierry, une petite commune près d'Epernay, dans la Marne, et commissaire général de la marine. Condamné à mort le 17 août 1793 par le tribunal de Paris, il fut guillotiné le 25 septembre 1793, "comme convaincu d'écrits contre-révolutionnaires, et de correspondances avec les émigrés".

(3) PIRON Alexis (1689-1773) : Poète et auteur dramatique français, célèbre par son esprit caustique. Il excella dans les "Epigrammes" souvent dirigées contre Voltaire ou l'Académie.

Le manuscrit de Diderot

“Le Neveu de Rameau”, écrit vers 1761, resta longtemps à l’état de manuscrit. Diderot, le jugeant sans doute trop scandaleux bien qu’original, préféra ne pas le publier. En 1763, il entre en correspondance littéraire avec Catherine II, qui lui achète sa bibliothèque sous condition qu’il en reste le dépositaire. Sur les instances de la tsarine, qui en fait son protégé, un voyage en Russie s’ensuit (de 1773 à 1774) En 1785, après la mort de l’écrivain, la bibliothèque est acheminée à Saint-Pétersbourg, avec ses manuscrits, dont “le Neveu de Rameau”. Une version de ce texte parait en allemand, en 1805, sous le titre de “Der Rameaus Neffe”, dont l’auteur n’est autre que Goethe, d’après une copie du manuscrit déposé à Saint-Pétersbourg. Il faut attendre 1823 pour voir une version française. Mais l’événement le plus important est la découverte, en 1891, chez un bouquiniste du quai Voltaire à Paris, du manuscrit original qui, depuis ce jour, sert de base à toutes les éditions. Celui-ci est aujourd’hui conservé à la Pierpont Morgan Library de New-York.

C’est ce manuscrit qui confère au “Neveu de Rameau” la postérité. Le récit de leur conversation est une rencontre de deux bavards de génie, qui, ensemble, vont aborder tous les sujets imaginables, des plus futiles aux plus élevés, et qui vont nous faire découvrir la personnalité de Jean-François RAMEAU. Jean-François se décrit lui même : “le front grand et ridé ; l’œil ardent ; le nez saillant ; les joues larges ; le sourcil noir et fourni ; la bouche bien fendue ; la lèvre rebordée ; et la face carrée”. Puis d’un air tranquille, il ajoute : “Vous savez que je suis un ignorant, un sot, un fou, un impertinent, un paresseux, ce que les Bourguignons (rappelons qu’il est de Dijon) appellent un fieffé truand, un escroc, un gourmand...”.

En outre, Diderot le trouve doué d’une vigueur de poumons peu commune. Ainsi il disait : “Si vous le rencontrez jamais et que son originalité ne vous arrête pas, ou vous mettrez vos doigts dans vos oreilles, ou vous vous enfuirez”. Pourtant, Jean-François RAMEAU compose de la musique et remporte un certain succès dans son enseignement, mais il est écrasé par son nom, et par là même, jaloux de la supériorité de son oncle. Il renonce à la lutte et s’abandonne à une vie de plaisir qui le conduit à une futilité bohème, recherchant une atmosphère de luxe et de raffinement. Vivant d’une leçon de musique de-ci delà, ou d’une invitation à un repas s’il faisait le bouffon et s’il savait rendre de menus services, il devint un parasite. Il est aussi une “fripouille consciente”, mais surtout une provocation vivante, qui bouleverse les règles de la morale et de l’honnêteté. Il convient lui-même qu’il avait porté le talent de faire des fous, “se tourmentant pour atteindre au sublime des Petites-Maisons” (4). Bref, Jean-François est dérangeant.

Il tente alors de gagner de l’argent en écrivant ce qu’il savait de lui et surtout de sa famille. Après avoir essuyé un refus suite à sa demande de pension adressée aux Etats de Bourgogne pour ses “talents”, on lui répond que sa musique ne vaut rien, il écrit l’épopée de son oncle. En 1766, il publie un poème autobiographique, “La Raméïde”, la seule œuvre littéraire qu’il ait composée, qu’il distribue dans tous les cafés. Seulement, personne n’alla le chercher chez l’imprimeur, et cette idée qu’il avait eue pour faire parler de lui fut un échec. Son plus fidèle ami, Jacques Cazotte, natif comme lui de Dijon, compose alors en vers une seconde Raméïde, dans laquelle il décrit le portrait de son ancien camarade de collège. Mais cette seconde version se révèle, elle aussi, un échec.

(4) PETITES-MAISONS : Hôpital d’aliénés, à l’emplacement de l’actuel square Boucicaut, à Paris.

Disparition de Jean-François Rameau

Après 1766, on perd la trace de Jean-François RAMEAU. Cazotte pense qu'il est mort "dans une maison religieuse où sa famille l'avait placé", et que cette mort survient vers 1775. Mais ni lui, ni personne n'en connut jamais le lieu et la date, même Diderot qui pourtant écrivait, à propos de la mort de Jean-François, que "la charité fournira la serpillière dont on l'enveloppera".

Par l'absence de registre d'entrée et de sortie des détenus, relatif à cette période, on ignore à quel moment il fut enfermé chez les "Bons-Fils" d'Armentières. De même, on ne peut y vérifier sa présence par les nombreux procès-verbaux de visite des représentants du pouvoir, notamment ceux établis de 1767 à 1777, car ils ont également disparu. Cependant, on peut raisonnablement penser que cet internement eut lieu après 1766, date à laquelle il édita sa "Raméïde". Excédée par ses frasques, sa famille obtint des autorités, une lettre de cachet contenant non seulement son enfermement, mais aussi son banissement à vie de la région parisienne. Sans la découverte de son acte de décès dans les Archives Communales d'Armentières, le mystère serait resté entier. La mise à jour récente de cette lettre de cachet vient finalement nous révéler que Jean-François RAMEAU est entré le 2 octobre 1769 chez les Bons-Fils d'Armentières.

En effet, des recherches parallèles, entreprises par M. André MAGNAN, lèvent un voile sur l'énigme que pose la disparition du "Neveu". M. André MAGNAN, enseignant à Paris X - Nanterre, maître de conférences, auteur d'un ouvrage biographique intitulé "Rameau le Neveu", dont la sortie en octobre 1993, nous apporte, avec ce document royal, la datation précise de l'arrivée de Jean-François RAMEAU dans nos murs. Par la même occasion, on apprend que sa femme s'appelle FRUCHET, et non VERRIER ainsi qu'il figure sur l'acte de décès de Jean-François. On se demande bien pourquoi le détenu communiqua aux Bons-Fils cette information inexacte, cela faisait peut-être partie de son imagination facétieuse.

A cette époque, Armentières compte 5 000 à 6 000 habitants environ. La ville est à peu près celle que nous montre le plan de 1630 et rien n'a changé en ce qui concerne l'intra-muros, si ce n'est la disparition des remparts. Leurs démantèlements, ordonnés par le Roi Louis XIV, en 1667, fait perdre définitivement à la cité son caractère fortifié. Les fossés entourant les anciennes fortifications sont toujours là, et les murailles qu'ils protégeaient laissent place à des promenades. Jean-François RAMEAU séjourna plus de sept années chez les "Bons-Fils". Il y mourut "subitement" le 5 février 1777. Son décès fut constaté par "les médecins et chirurgien juré de la maison des Bons-Fils" qui établirent un procès-verbal "d'écouage" (autopsie), procédant à l'examen du corps comme cela se faisait chaque fois qu'un décès paraissait anormal. Jean-François RAMEAU est enterré deux jours plus tard, dans le cimetière de la ville d'Armentières qui s'étend à cette époque autour de l'église Saint-Vaast. Il est accompagné à sa dernière demeure par un religieux des Bons-Fils, Frère Isidore Blondel (1719-1780). Ce dernier, natif de Beaurainville (Pas-de-Calais) fut, quant à lui, inhumé dans le cimetière des Bons-Fils, emportant dans la tombe, le souvenir de cet étrange et fascinant personnage. Le cimetière fut supprimé en 1799. On retira les pierres tombales et on en fit une place, la place de l'Eglise. Il est très probable que Jean-François RAMEAU se trouve encore de nos jours sous la place de l'Eglise Saint-Vaast.

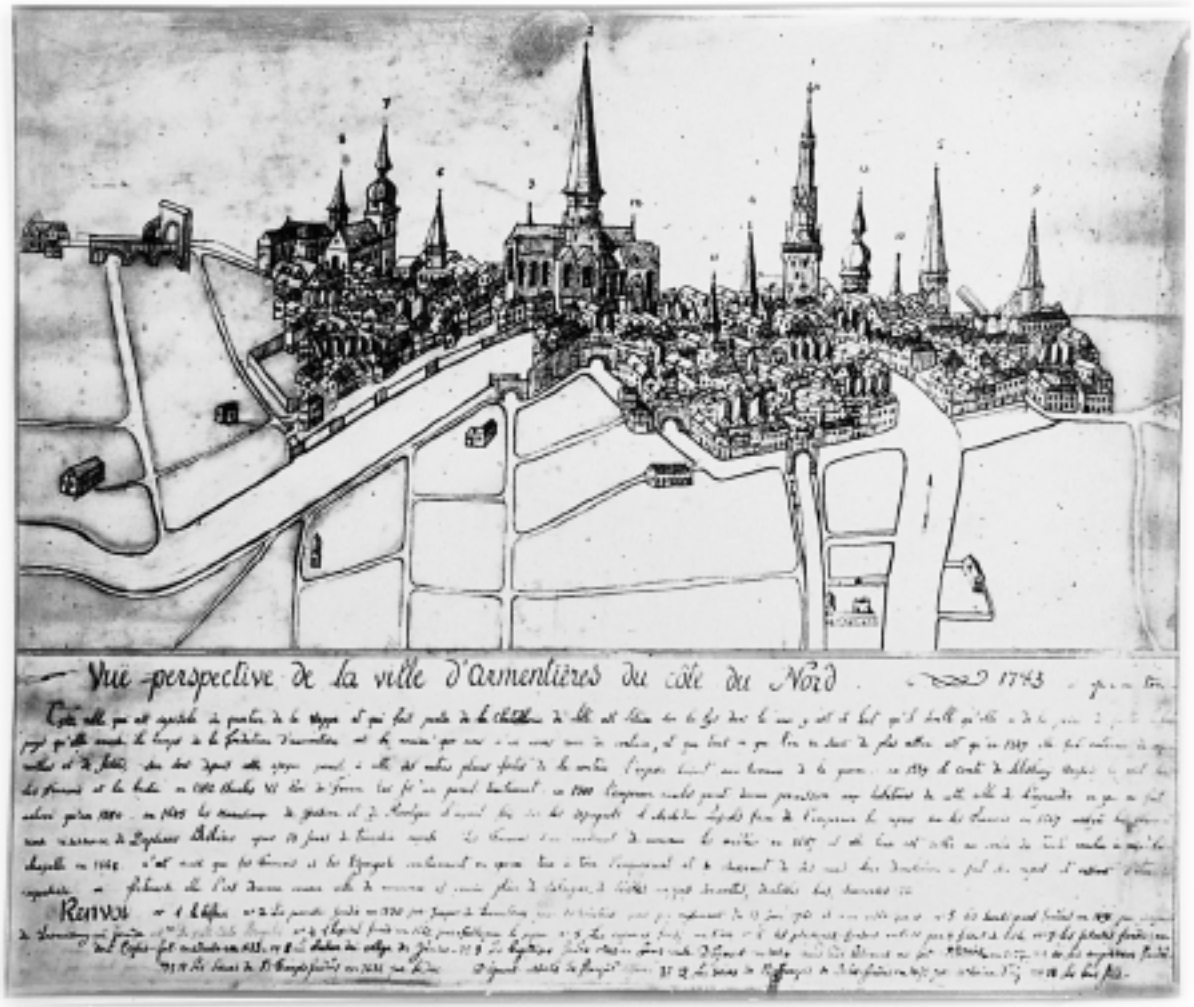

Archives Municipales d' Armentières CDU 2.071

Armentières en 1783

Perspective de la ville d'Armentières dessinée par un religieux en 1783

Aspect de la cité lorsque Jean-François RAMEAU y séjourna.
En "13", le clocher de la chapelle de la Maison des Bons-Fils où il fut interné.

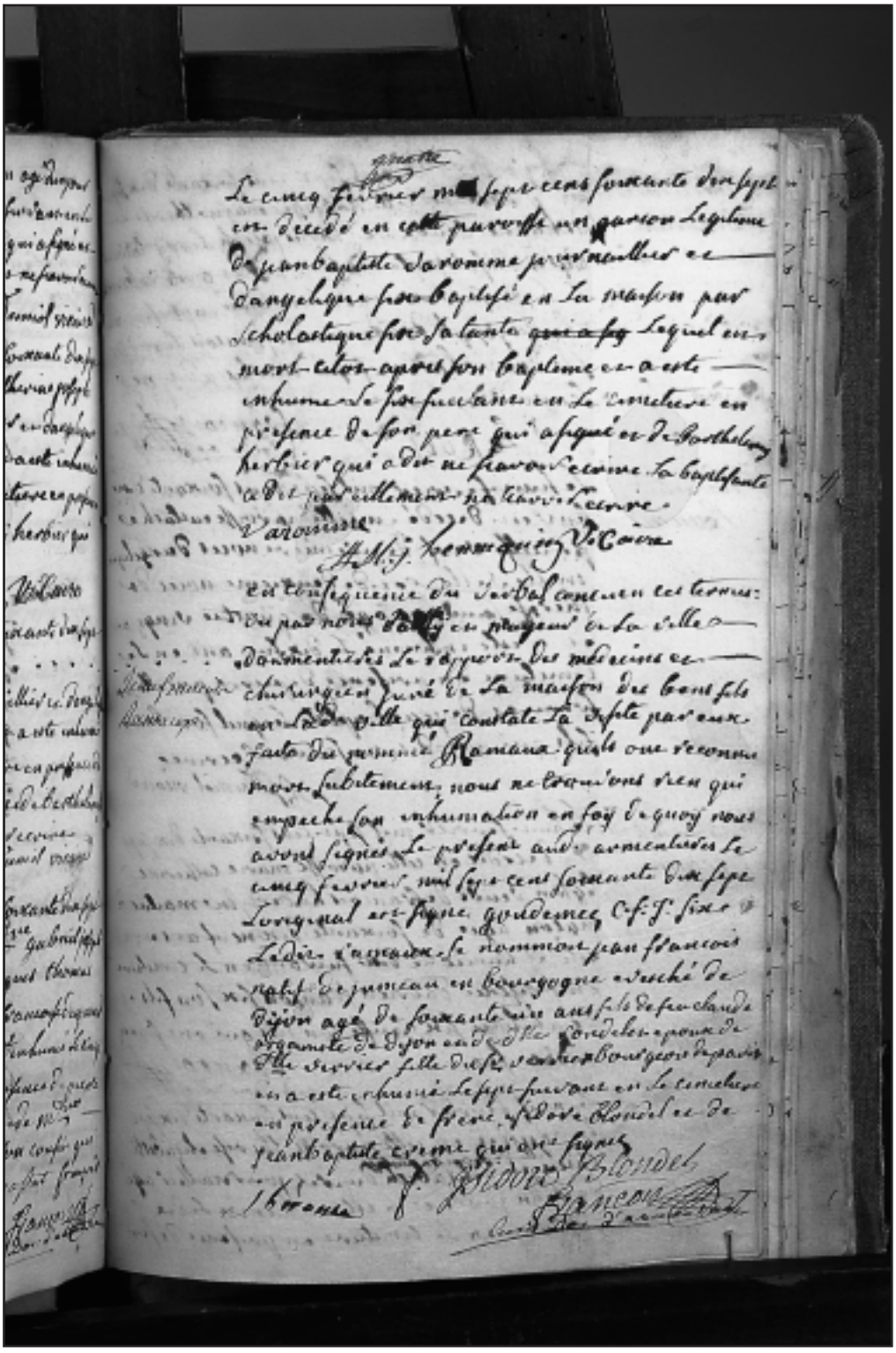

Archives Communales d'Armentières GG9

Acte de décès de Jean-François RAMEAU
5 février 1777

Sommaire

Henri PRINGUEL, le Fondateur ..... p 3
Armentières en 1615 ..... p 8
Naissance de la Maison des Bons-Fils ..... p 9
Agrandissement de la Maison des Bons-Fils ..... p 10
Armentières devient française ..... p 11
Aspect administratif de la Maison des Bons-Fils ..... p 12
Inspection à la Maison des Bons-Fils ..... p 13
La révolution ..... p 16
La Maison de Santé des Aliénés ..... p 25
La loi du 30 juin 1838 ..... p 26
Le déplacement de l'Asile ..... p 29
Le décret du 12 juin 1912 ..... p 35
La guerre 1914 -1918 ..... p 36
La reconstruction de l'Asile ..... p 39
La seconde guerre mondiale ..... p 44
L'après-guerre ..... p 50
La reconstruction ..... p 51
L'évolution de l'Etablissement ..... p 56
Pour une autre image de l'Hôpital ..... p 58
Ouverture de l'hôpital sur l'extérieur ..... p 59
Direction de l'Etablissement de 1615 à nos jours ..... p 69
Chronologie ..... p 70
Un personnage hors du commun : "Jean-François RAMEAU" ..... p 72
Personnalité de Jean-François RAMEAU ..... p 73
Le Manuscrit de DIDEROT ..... p 74
Disparition de Jean-François RAMEAU ..... p 75
Sommaire ..... p 78

Toute représentation ou reproduction de cet ouvrage intégrale ou partielle est interdite sans le consentement de l'auteur.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation par quelque procédé que ce soit
(article 40 de la loi du 11 mars 1957…).

Manuscrit de M. Alain Fernagut,
Infirmier de Secteur Psychiatrique à l'E.P.S.M Lille-Métropole de 1963 à 1997.
Secrétariat de rédaction et mise en page : Service Communication E.P.S.M Lille-Métropole.
Dépôt légal - 1re édition février 2000.
ISBN 2-9514964-0-0
Editeur : E.P.S.M Lille-Métropole
Impression AGECONSEIL

E.P.S.M
LILLE - METROPOLE

104 rue du Général Leclerc
59280 Armentières